

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue De Montigny Est, Montréal

Téléphone: FRontenac 2165

VOL. XIII — No 5

JUILLET 1933

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
1 C.
NO 3750
MONTRÉAL

L'assurance-Invalidité-Vieillesse-Décès obligatoire Charbonnier est maître chez lui

Elle est le seul système capable de résoudre le problème de l'insécurité ouvrière

"... L'assurance-invalidité-vieillesse-décès, qui est une assurance à lointaine échéance, ne peut couvrir les risques d'une manière suffisante et atteindre les personnes qui ont le plus besoin de protection que si elle est obligatoire". —C.I.T., 1932.

Nous venons de recevoir du Bureau International du Travail un volume de plus de 800 pages sur l'Assurance-invalidité-vieillesse-décès obligatoire.

Dans la première partie, les auteurs de ce magnifique ouvrage nous donnent les raisons qui ont amené l'introduction de l'assurance sociale obligatoire dans la majorité des pays industrialisés.

Notre époque doit résoudre un problème extrêmement angoissant, celui de l'insécurité des familles ouvrières qui "tirent essentiellement ou exclusivement leurs moyens de subsistance d'une activité professionnelle régulière" et qui se trouvent en face de la misère dès qu'elles sont atteintes par la vieillesse, l'invalidité ou le décès prématuré du chef de famille.

On a donné à ce problème de nombreuses solutions: l'épargne individuelle, l'assistance, les pensions non contributives, l'assurance sociale libre et enfin l'assurance sociale obligatoire. Sauf cette dernière, toutes ces tentatives de solution ont été pratiquement inefficaces.

Epargne individuelle

L'épargne que beaucoup de travailleurs s'efforcent de faire pour parer aux risques de la vie, ne peut pas, d'après cette étude, être suffisante dans la majorité des cas.

"D'une manière générale et malgré quelques exceptions dans quelques pays pour certaines catégories de travailleurs qualifiés particulièrement bien payés, on peut affirmer que les salaires sont dans l'ensemble faibles et ne permettent pas de réunir les sommes nécessaires à la couverture des risques professionnels et sociaux au moyen de l'épargne individuelle.

D'ailleurs, même pour des travailleurs recevant des salaires élevés, l'épargne individuelle est une solution insuffisante pour certains risques. Les risques d'invalidité ou de décès, à échéance incertaine, frappent en fait des travailleurs jeunes, au moment où ils viennent de fonder une famille et alors que l'épargne individuelle qu'ils ont pu constituer, même au prix d'efforts assidus et énergiques, ne forme qu'un total dérisoire".

Assistance

Le système d'assistance publique met sous la protection de l'Etat tous les citoyens incapables de gagner eux-mêmes leur subsistance. Cette solution ne semble pas acceptable pour les travailleurs: 1o—parce que le niveau des "secours demeure faible et parfois dérisoire"; 2o—parce que ce secours accordé, après enquête, ne peut pas être considéré comme un droit; 3o—l'assistance ainsi reçue est "nettement incompatible avec la dignité des travailleurs"; 4o—ce système n'exerce "aucune politique de prévention et n'apporte aucun encouragement à la prévoyance".

Pensions non contributives

Le système des pensions non contributives adopté par certains Etats donne en général des taux de pensions plus élevés et concède aux travailleurs des droits mieux définis.

Vu que les ressources nécessaires au paiement de ces pensions doivent être prélevées sur les impôts, il s'ensuit qu'un grand nombre de restrictions doivent être faites afin de ne pas dépasser le budget. Ainsi, dans l'ensemble, ces systèmes, ou bien ne couvrent pas tous les risques, ou bien ne touchent pas à l'incapacité partielle, ou bien excluent nombre de personnes qui ne remplissent pas les conditions requises quant à la nationalité, à la résidence, à la race ou à la moralité. Ils fixent un âge très élevé pour l'admission des vieillards, soit 65 à 70 ans; ne protègent pas les veuves qui n'ont pas d'enfants à charge; ne fixent pas, d'une façon légale, le taux des pensions; ne donnent pas droit d'appel devant une juridiction composée de magistrats.

La presque impossibilité de se procurer les ressources nécessaires au bon fonctionnement d'un système complet de pensions non contributives a déterminé bon nombre d'Etats importants, la Belgique, la Grande-Bretagne, la France, à abandonner graduellement ce système au lieu de chercher à l'améliorer.

Assurance sociale libre

Reste donc aux travailleurs un seul moyen de se protéger contre les risques de la vie, c'est l'assurance. Elle peut se diviser en assurance commerciale et assurance sociale libre ou obligatoire.

"L'assurance commerciale, malgré son puissant développement, est généralement inaccessible, par suite de ses tarifs trop élevés, aux classes économiquement faibles et notamment à l'immense masse des travailleurs salariés." (Intr. page 5).

L'assurance sociale libre qui s'est développée surtout sous forme de sociétés de secours mutuels ne fut pas sans rendre de grands bienfaits aux ouvriers. Elle ne peut toutefois pas être donnée comme une solution satisfaisante.

Tout d'abord soit à cause de leur imprévoyance, soit surtout à cause de leurs modestes revenus, entièrement absorbés par les nécessités de la vie, une bien faible partie des travailleurs prennent l'assurance sociale libre.

Ces institutions d'assurance, en second lieu, "sont trop nombreuses, trop faibles, mal réparties entre les centres urbains et les districts ruraux. Le nombre trop réduit de membres et l'instabilité des effectifs, surtout en période de crise économique, ne leur permet pas d'avoir une solidité suffisante, fait obstacle au jeu de la loi des grands nombres et rend beaucoup d'institutions inaptées à une bonne gestion d'une assurance à long terme destinée à couvrir des risques graves comme l'invalidité et le décès prématurés".

Les revenus de ces institutions sont ordinairement très minimes puisqu'ils proviennent des cotisations des assurés. C'est pourquoi les assurés peuvent rarement bénéficier d'indemnités convenables.

Assurance obligatoire

Après nous avoir démontré que l'assurance libre, sauf en de rares exceptions, n'a pas réussi à donner une protection suffisante contre les risques à longs termes et tout spécialement contre les risques d'invalidité et de décès prématurés, le récent volume du Bureau International du Travail nous fait un exposé des progrès rapides de l'assurance sociale obligatoire déjà répandue dans 28 pays industrialisés.

Le principe de l'assurance sociale obligatoire est actuellement reconnu à peu près universellement. Personne n'ose plus blâmer l'Etat d'être prévoyant pour ceux qui ne le sont pas et d'assurer ainsi du bien-être les familles de ceux qui sont frappés par l'invalidité, la vieillesse ou le décès.

Actuellement, des informations, encore incomplètes, révèlent qu'environ quatre-vingt-quinze millions de personnes sont protégées par l'assurance obligatoire. Comme cette protection s'étend non seulement aux assurés, mais encore aux veuves et aux orphelins, l'on peut juger quels bienfaits cette institution, toute récente, rend déjà à la multitude des ouvriers.

Le dernier Congrès de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada a demandé à nos gouvernements d'établir le plus tôt possible un système d'assurance sociale en notre pays. Les résultats vraiment heureux obtenus par les pays qui ont implanté ce système chez eux doivent nous encourager à réclamer de nos gouvernements l'assurance sociale obligatoire qui nous apparaît être le seul moyen de protéger efficacement nos travailleurs et leurs familles.

LEONCE GIRARD

Aidez les Syndicats catholiques
Appelez

15 sous au départ
TAUX LES PLUS BAS

TAXI MODERNE

Assurances sur chaque passager
Stations dans toutes les parties de la ville

Cherrier 1171

Ces quelques mots, que nous approuvons d'ailleurs, servaient presque de conclusion à un article publié par l'organe des Unions Internationales au sujet de décisions prises par les Syndicats de Québec.

Et cette fois encore, nous nous trouvons en parfaite communion d'idées avec cette organisation.

Dernièrement, nous lisons dans divers journaux de Montréal conformément à une résolution des Unions Internationales, que l'Université de Montréal, qui reçoit certaines sommes d'argent du gouvernement provincial, pour finir ses travaux, devrait être un chantier libre.

C'est presque incroyable, qu'une organisation ouvrière ose formuler par écrit une telle affirmation, contraire aux principes pour lesquels elle se bat depuis 40 ans.

Que les Unions Internationales demandent que seuls les Internationaux soient employés, très bien; nous pourrions nous entendre au moins sur le principe, quitte à ne pas nous accorder sur le bien fondé d'une pareille suggestion.

Mais qu'une Union ouvrière de métiers, qui prétend accomplir un rôle social, utile pour les travailleurs, suggère un chantier libre, là même où un nombre considérable de ses travailleurs ont bénéficié des avantages très réels d'un chantier où les contrats de travail sont respectés, non. Nous n'y comprenons plus rien.

Ce que nous comprenons, c'est ceci: les Syndicats ont du travail et il faut trouver un moyen de le leur enlever.

Mais non, d'abord, charbonnier est maître chez lui et là-dessus nous sommes d'accord. L'Université est maîtresse chez elle.

Le gouvernement donne des octrois, donc la population a le droit (?) de travailler.

Sans doute que la population de la province a des droits plus spéciaux que celle des autres provinces. Nous y voyons, et vous le savez. Mais vous semblez oublier que la porte des Syndicats est toute grande ouverte à tous les travailleurs qui veulent y entrer et qui peuvent fournir des preuves de leur compétence. Les hôpitaux anglais sont dans un cas identique: il ne nous serait jamais venu à l'idée de prôner que, pour cette raison, les chantiers de construction doivent être des chantiers libres. Nous sommes meilleurs unionistes que cela, et même si ça faisait notre affaire, nous ne ferions pas une suggestion diamétralement opposée à nos principes. Nous en aurions honte. Sans rancune. B. G.

"La Technocratie par la Démocratie industrielle"

M. J.-A. Saint-André publie un livre aux éditions Albert Lévesque dans lequel il expose un système économique nouveau — Suppression à peu près complète de la propriété privée et administration démocratique de l'industrie

Préface d'Albert Lévesque

Un journalier de notre ville que tout le monde connaît, M. J.-A. Saint-André, vient de publier aux éditions Albert Lévesque un livre intitulé "La Technocratie par la Démocratie industrielle".

M. Saint-André s'est instruit par lui-même. Ayant quitté l'école à 13 ans, il a beaucoup lu, beaucoup observé. Nous l'en félicitons. A ce point de vue, il pourrait être cité en exemple à notre classe ouvrière qui, malheureusement, ne lit pas assez, ne se cultive pas assez et ne juge pas assez des événements et des hommes. S'il y avait plus d'ouvriers intellectuellement développés, il y aurait moins de naïveté dans le peuple et moins d'imbéciles... ailleurs.

M. Saint-André a été frappé par le désordre qui sévit dans la production. On produit jusqu'à ce que le marché soit sursaturé. On produit un peu à la façon dont mange un gourmand: on se rend malade. Il y a cette différence que la maladie que s'attire le gourmand n'atteint que lui seul, tandis que les malaises économiques font souffrir tout le monde.

M. Saint-André constate qu'il y a désordre également dans l'exploitation des richesses naturelles: on gaspille énormément. Il constate du désordre dans le choix de la main-d'oeuvre: une forte proportion des ouvriers accomplissent un travail pour lequel ils ne sont pas faits. Enfin, il constate qu'il y a désordre dans la distribution.

Dans les grandes villes, on trouve, en effet, des centaines de magasins, à la suite l'un de l'autre, où l'on vend à peu près la même marchandise, achetée à peu près des mêmes marchands de gros.

Pour donner un exemple du

désordre dans la distribution que ne cite pas M. Saint-André, parlons de la distribution du lait. Que d'économies l'on ferait, s'il y avait moyen de la rationaliser! Si, au lieu de déposer une pinte de lait ici et là, le camion distributeur se débarrassait de toutes ses bouteilles avant d'avoir parcouru 10 arpents, il serait, sans aucun doute, possible de diminuer encore le prix de la pinte tout en augmentant le profit du producteur.

M. Saint-André se dit qu'il n'est pas digne de l'homme, être intelligent, de rester insensible à un semblable chaos et de ne point tenter de le supprimer. Il apporte à la rationalisation de la production et de la distribution la contribution de son expérience et de ses idées personnelles et propose un plan de démocratie industrielle.

Pour se rendre compte de ce que comporte ce plan, on peut lire avec avantages les pages qu'il a écrites sur l'agriculture. Citons-les, pour rendre service à nos lecteurs, dont la plupart n'ont pas en main le livre de M. Saint-André.

... Elle (l'agriculture) sera dirigée par un gérant général qui aura toutes les responsabilités de bien diriger cette importante industrie.

"L'agriculture étant une industrie couvrant tout un territoire donné, sera divisée en sections régionales; chaque section sera sous le contrôle d'un gérant de section..."

"Chaque gérant de section, ayant obtenu l'information la plus circonstanciée touchant la variété et la quantité des récoltes à produire dans le territoire sur lequel s'étend sa juridiction (dominant toute l'industrie agricole, d'après le plan de M. Saint-André, il y aurait un organisme central, constitué des représentants de

(Suite la page 4)

agricole à la jeunesse oisive de nos grandes villes a été soumis à la Chambre de Commerce de Winnipeg. Il ne s'agit plus de camp de colonisation, mais de placer des jeunes chômeurs chez des cultivateurs.

Le gouvernement allouerait une certaine somme pour l'entretien de l'apprenti durant les mois d'hiver. L'été, le cultivateur paierait un modique salaire à son pupille. La deuxième année, cette rémunération serait un pelus considérable. serait un peu plus considérable. Après trois ans d'études

expérimentales, le jeune homme serait censé apte à devenir colon, et l'oiseau s'envolerait vers quelque une des terres que recouvre la forêt et qu'il est encore loisible au gouvernement d'affecter au défrichage.

On pourrait probablement faire d'excellents agriculteurs avec nos jeunes citadins. Une formation commerciale ou technique ne devrait pas nuire à la formation agricole. Tout au contraire.

Le cultivateur, pour réussir, en plus de connaître l'agriculture doit être un peu commerçant et un peu homme de bureau. En effet, il est important qu'il puisse vendre ses produits et tenir un compte rigoureux des dettes que l'on a contractées envers lui. Ce qui contribue, pour une part très sûre, à faire la prospérité de l'agriculteur ontarien, c'est que l'Anglais est essentiellement un commerçant et un homme de bureau.

Certains de nos cultivateurs ont des habitudes qui porteraient à rire, si elles ne leur étaient pas si funestes. Ils labouraient, sèment, récoltent et attendent l'acheteur. S'il se présente et s'il veut bien se contenter des produits dont on dispose, tout va bien. On ne se dérangeait pas pour le découvrir et l'attirer. Si les débouchés traditionnels et immédiats viennent à se fermer, fataliste, on se résigne soit à crever de faim soit à émigrer en ville.

Ce tableau ne convient pas à tous nos cultivateurs, mais à certains que j'ai eu l'occasion d'observer. J'ai tout lieu de croire que l'on ne rencontre pas ces derniers dans la seule région que je connais.

Nos jeunes citadins seraient peut-être d'étoffe à devenir des agriculteurs plus agressifs, plus souples et plus audacieux.

En les plaçant assez jeunes chez des cultivateurs de vieille souche, ils auraient chance de prendre goût au métier. Après quelques mois ou quelques années d'apprentissage, rien n'empêche qu'on leur fasse faire un stage dans une école d'agriculture, de façon à les débarrasser des routines qu'ils auraient pu prendre, et à les mettre au courant des méthodes les plus modernes.

Enfin, pour leur rendre plus facile et plus agréable le premier travail de défrichage, on pourrait constituer des camps de colonisation, c'est-à-dire les grouper sous la conduite d'un homme d'expérience.

Je suggère ce plan de retour à la terre sans me rendre compte au juste de sa valeur. J'abandonne le soin de le juger aux experts, espérant avoir intéressé ceux que l'oeuvre intéresse.

G. D.

Cartes Professionnelles

ANTONIO GARNEAU

AVOCAT et PROCUREUR

de l'étude

Bertrand, Guérin, Goudrault & Garneau

276 OUEST, RUE ST-JACQUES - MONTREAL

ERNEST BERTRAND, C.R.,
Substitut Senior du Procureur Général.
C.-E. GUERIN, C.R., M. GOUDREAU, C.R.,
ANTONIO GARNEAU, H.-N. GARCEAU,
MARCEL PIGEON.

CLairval 2827 CONSULTATIONS: 1 à 3 p.m. — 7 à 9 le soir
Aux Employés de Tramways de Viauville, Maisonneuve et Hochelaga
nous recommandons le

DR J.-A. BARRETTE

MEDECINE GENERALE, MALADIE DES FEMMES ET DES ENFANTS,
ELECTRICITE MEDICALE

RAYONS: X, ULTRA-VIOLETS, INFRA-ROUGES, DIATHERMIE,
COURANTS GALVANIQUES ET SINI-SOIDAUX.

2380 Pie IX — Rés.: Appt 1; Bureau: Appt 2

8069, RUE SAINT-DENIS Tél. DUpont 5109

F.-EUGÈNE THERRIEN

AVOCAT

Edifice Métropole — Local 505 — 4, rue Notre-Dame Est
Tél. HARbour 0203 MONTREAL

Hon. Es.-L. Patenaude Gustave Monette Ephrem Monette
Alphonse-L. Patenaude Adolphe Routhier

PATENAUDE, MONETTE, FILION & PATENAUDE

AVOCATS

425 AVE VIGER Tél. HARbour 3154-55 MONTREAL

Tél. MARquette 2636

MARCEL PRIMEAU

TRUDEL & PRIMEAU 57, Saint-Jacques Ouest
AVOCATS Suite 207-8-9

J.-Théo. LEGAULT

J.-Théo. LEGAULT, Jr.

LEGAULT & LEGAULT

NOTAIRES et COMMISSAIRES

Bureau du jour:
152 Notre-Dame Est
Tél LA. 1633

Bureau du soir:
1687 rue LaSalle
Tél. CL. 7506

Conseil économique

Actuellement, plus que jamais, on constate la nécessité d'un conseil économique na-

tional ou, ce qui serait mieux, international, c'est-à-dire un organisme doué de pouvoirs très étendus et ayant autorité sur la production.

Charland & Charland

Avocats et Procureurs

57, RUE ST-JACQUES OUEST,
Montréal
Tél. PLateau 2673

J.-R. CHARLAND

2373 Monsabré,
Notre-Dame des Victoires
Tél. CLairval 0628M

Bureau du soir pour le Nord:
GERMAIN CHARLAND
6992, rue St-Denis
Tél. DOLLard 5243

Tél. AMherst 5544
CHerrier 0376

Pharmacie

PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessis,
Montréal.

Tél. CHerrier 6488

Résidence: 1615 St-André

FRontenac 5662

J.-Edouard Jeannotte

NOTAIRE

1306, rue Ste-Catherine E.
MONTREAL

AMherst 9440

CREMERIE MAJEAU,

Limitée

1565 LAURIER E.

FRontenac 7373

LAIT, CREME, BEURRE, OEUFS, FROMAGES
PROVISIONS

516 RACHEL E.

A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

Pas d'octroi sans échelle de salaires

Les salaires à l'hôpital St. Mary

Nous reproduisons ci-après les lettres que nous avons échangées avec l'Honorable Premier-Ministre et l'Honorable Ministre du Travail relativement aux salaires payés aux ouvriers sur le chantier de l'Hôpital St-Mary.

Après avoir entrevu M. T. T. Smyth, président du Comité d'administration de l'Hôpital, et l'Honorable Arcand, ministre du Travail, qui tous deux nous promirent leur concours, nous avons adressé à l'Honorable Taschereau la lettre suivante :

Montréal, 20 juin 1933

Honorable L. A. Taschereau
Premier Ministre de la Province
Hôtel du Gouvernement
Québec.

Monsieur le Premier Ministre :—
Je me fais un devoir d'intervenir auprès de vous en faveur des ouvriers qui travaillent à la construction de l'Hôpital St-Mary à Montréal.

Veillez croire, Monsieur le Premier Ministre, qu'en faisant cette demande, nous n'avons aucunement l'intention de critiquer qui que ce soit, mais seulement de coopérer avec vous dans le meilleur intérêt des ouvriers dont les salaires deviennent excessivement bas.

Nous savons fort bien que le Gouvernement provincial n'est pas l'administrateur de l'Hôpital St-Mary, mais qu'il n'a donné qu'un octroi à cette institution. Il n'en reste pas moins que, devant l'opinion publique, le Gouvernement est tenu responsable des bas salaires qui se payent sur cette construction et qu'il porte tout l'odieux de l'affaire.

L'on considère comme un véritable scandale que les journaliers reçoivent 15 sous l'heure, les menuisiers 30 cts et que, d'après les entrevues que nos représentants ont eues avec les sous-entrepreneurs, certains hommes de métier ne recevront que 25 cts l'heure.

Nous sommes assurés que les entrepreneurs n'ont jamais basé leurs soumissions sur des salaires aussi peu élevés et qu'il leur serait possible, tout en faisant un profit raisonnable, de donner davantage à leurs ouvriers.

Nous croyons, Monsieur le Premier Ministre, que votre Gouvernement peut faire quelque chose pour aider les ouvriers dans cette circonstance. Après avoir pris l'avis de personnes intéressées, nous vous demandons, en faveur, de bien vouloir convoquer, dès qu'il vous sera possible, dans une assemblée conjointe, l'entrepreneur général, un représentant du Comité d'administration de l'Hôpital et les représentants de nos ouvriers afin d'établir, au plus tôt, des taux de salaires raisonnables tant pour les journaliers que pour les hommes de métier. Soyez assuré que les travailleurs apprécieraient grandement votre collaboration dans une oeuvre aussi sociale.

Veillez me croire, votre très obligé,
Léonce GIRARD,
secrétaire général.

Monsieur le Premier Ministre nous répondit le 22 juin 1933 :

Monsieur Léonce Girard,

Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal,
Cher monsieur,

Je reçois votre lettre du 20 juin.

Je réfère cette lettre au ministre du Travail, l'honorable M. Arcand, avec prière d'y donner sa meilleure attention.

Sincèrement à vous,
L. A. TASCHEREAU.

Sur réception de cette lettre, les représentants des syndicats catholiques eurent une seconde entrevue avec l'honorable C. J. Arcand et M. Gérard Tremblay.

M. le Ministre du Travail voulut

bien accompagner notre délégation auprès de l'Honorable Premier Ministre. Nous avons profité de cette occasion pour demander à l'Honorable Taschereau : 1^o—de faire tout en son pouvoir pour faire hausser les taux de salaires payés actuellement à l'Hôpital St-Mary, à qui le premier ministre répondit qu'au point de vue droit, il ne pouvait rien faire, mais qu'il userait toutefois de son influence en faveur de nos ouvriers ; 2^o—de modifier dès la prochaine session la Loi de l'Assistance Publique de façon à ce qu'aucun octroi, d'une certaine valeur, ne soit donné par le Gouvernement à une institution sans la condition expresse qu'une échelle de salaires raisonnables ne sera insérée aux devis. L'Honorable Premier Ministre reconnut le bien-fondé de cette demande et promit d'y donner toute son attention.

En date du 29 juin, l'honorable C. J. Arcand nous assura que notre demande avait été acceptée :

Québec, 29 juin 1933.

Monsieur Léonce Girard,
Sec.-correspondant, Conseil Central des Syndicats Catholiques,
1231, rue Demontigny est,
Montréal, Qué.

Cher Monsieur Girard,
L'honorable Premier Ministre m'a référé la vôtre du 20 juin, dans laquelle vous faisiez part au Gouvernement de vos doléances au sujet de l'échelle des salaires actuellement en vigueur au chantier de l'Hôpital St-Mary.

Vous avez constaté comme moi au cours de notre entrevue au bureau de l'honorable Premier Ministre à Montréal qu'il était impossible de faire dans le cadre de la légalité une intervention efficace.

Soyez assuré qu'au cours de la prochaine session le Gouvernement modifiera la Loi de l'Assistance publique de façon à ce que tout octroi d'argent à une institution quelconque pour fins de construction comportera pour celle-ci l'obligation d'insérer dans les devis du contrat une échelle des salaires raisonnables agréée au préalable par le Ministère du Travail.

Veillez agréer, cher Monsieur Girard, l'expression de mes sentiments distingués.

C.-J. ARCAND,
Ministre.

Heures de travail dans la boulangerie

CONSEIL CENTRAL
15 juin 1933

Honorable C. J. Arcand
Ministre du Travail
Hôtel du Gouvernement
Québec.

Honorable Ministre :—
La question du prix du pain a été portée à l'attention des délégués du Conseil Central des Syndicats Catholiques lors de la dernière assemblée. Le Conseil Central ne voit aucune raison légitimant cette augmentation du pain, à moins que les ouvriers de la boulangerie puissent en bénéficier par une amélioration dans leurs salaires et leurs conditions de travail. Ce qui semble très peu probable.

Aussi, le Conseil Central désire-t-il attirer votre attention sur l'exploitation odieuse que, dans cette industrie, l'on fait des ouvriers en les obligeant à travailler durant des heures excessives pour des salaires ridiculement bas. Puisqu'il vous a déjà commencé à imposer une

limitation des heures de travail dans l'industrie du bâtiment, et qu'il se propose d'appliquer la même mesure à d'autres industries, le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Montréal le prie de bien vouloir étudier spécialement le cas de la boulangerie et de hâter une révision des heures de travail.

Comptant, Monsieur le Ministre, que vous porterez une attention particulière à cette demande, je vous prie de croire en nos meilleurs sentiments.

Léonce GIRARD,
Secrétaire-correspondant.

Monsieur Léonce Girard,
Secrétaire-corr., Conseil Central des Syndicats Catholiques,

Cher Monsieur Girard,

De passage à Québec, je trouve votre lettre du 15 juin, dans laquelle vous me dites que le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Montréal désire obtenir l'application de la Loi de la Limitation des heures de travail dans l'industrie de la Boulangerie.

Je suis personnellement favorable à faire quelque chose dans le sens des revendications de votre Conseil ; toutefois, je crois sage d'attendre les résultats de la mise en opération de l'arrêté en conseil relatif à l'industrie du bâtiment avant de procéder à la couverture d'autres industries.

Je prierais votre Conseil d'attirer mon attention sur cette question au cours du mois d'octobre.

Veillez agréer, cher Monsieur Girard, l'expression de mes sentiments distingués, que je vous prie de transmettre à vos confrères délégués.

C.-J. ARCAND,
Ministre.

Le prix du charbon

Montréal, 15 juin 1933

Honorable L.-A. Taschereau,
Premier Ministre de la Province
Hôtel du Gouvernement
Québec.

Honorable Premier Ministre :—

J'ai le grand honneur de vous faire part d'une résolution adoptée à la dernière assemblée du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Montréal relativement à la question des prix élevés du charbon.

"Vu qu'une enquête sur le prix du charbon vient d'être terminée à Ottawa, et que les résultats de cette enquête ont été présentés aux gouvernements provinciaux, il est résolu que ce Conseil demande à l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec s'il n'y aurait pas possibilité que des mesures énergiques soient prises pour faire baisser les taux du charbon — si c'est là la conclusion de l'enquête — avant que les citoyens fassent leurs provisions pour l'hiver."

Veillez croire, Monsieur le Premier Ministre, en notre entier dévouement.

Léonce GIRARD,
Secrétaire-correspondant.

Québec, le 21 juin 1933.
Monsieur Léonce Girard,
Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux,
Montréal.

Cher monsieur,

Je reçois votre lettre du 15 juin concernant l'enquête sur le charbon.

En réponse, je dois vous dire que cette question occupe en ce moment l'attention du gouvernement qui en viendra très prochainement à une solution.

Sincèrement à vous,
L. A. TASCHEREAU.

Le coût des matériaux de construction est trop élevé

CONSEIL DE CONSTRUCTION

Montréal, 21 juin 1933

Honorable W.-A. Gordon,
Ministre du Travail,
Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, Ont.

Honorable Monsieur :—

J'ai bien l'honneur de porter à votre connaissance qu'à leur dernière assemblée, les membres du Conseil de Construction des Syndicats Catholiques de Montréal ont résolu de demander votre appui pour hâter la reprise des travaux de construction dans notre ville.

Les membres de ce Conseil constatent que beaucoup de personnes, à Montréal, retardent l'exécution de constructions projetées parce que le coût en est trop élevé. Les salaires des ouvriers ont déjà baissé d'une façon considérable, plus de 50% dans la majorité des cas. Ce qui tient le coût de la construction à un taux aussi élevé, ce sont les matériaux dont les prix, loin de diminuer, ont parfois augmenté.

Vu que les compagnies qui fournissent ces matériaux bénéficient d'une réduction de salaires chez leurs employés, elles ne semblent pas justifiables de maintenir leurs prix.

Le Conseil serait très heureux si vous vouliez bien prendre des mesures efficaces pour remédier à cet état de choses et ainsi hâter le retour de la prospérité.

Vous remerciant à l'avance, nous vous prions de nous croire,

Vos très dévoués,

CONSEIL DE CONSTRUCTION
Léonce GIRARD,
Secrétaire général.

Ottawa, le 27 juin 1933.

Monsieur Léonce Girard, secrétaire général,
Fédération Nationale Catholique
des métiers du bâtiment,
Montréal, Qué.

Monsieur :—

L'Honorable M. Gordon me prie d'accuser réception de votre lettre du 21 du courant dont il a noté soigneusement la teneur.

Je dois vous informer, en réponse, que les propositions du gouvernement de votre province au sujet de divers programmes de travaux municipaux de secours ne nous ont pas encore été communiqués. Soyez assuré, cependant, que ces propositions feront l'objet d'un examen attentif de la part du ministre du Travail et de ses collègues du Cabinet fédéral dès qu'elles seront soumises par le gouvernement de l'Honorable M. Taschereau.

Votre bien dévoué,
(Signé) N. M. DICKSON,
Secrétaire particulier.

A LA COMPAGNIE D'ASSURANCES

—Mais... vous réclamez une indemnité pour la mort de votre mari et il était assuré uniquement contre l'incendie!

—Justement... il a été incinéré!

Encouragez les annonceurs de la Vie Syndicale.

IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL. NATIONAUX
MONTREAL CAN.

Exigez l'étiquette syndicale sur toutes vos impressions.

SALON DE CIRAGE
Nouveau procédé pour teindre
chaussures et sacoches.
Gants et chapeaux nettoyés
Nous allons chercher l'ouvrage
à domicile.
THOMAS BRILOTTI
Tél. DOLLARD 0113
5109, RUE SAINT-LAURENT,
près Laurier.

Tél. CHERRIER 1133
CITY TIRE SHOP
V. GRENIER, Prop.
Vulcanisation de pneus, pneus
neufs et usagés et service
général.
Escompte spécial aux membres.
1123 Dorchester E., Montréal

Tél. CHERRIER 3431
Vente et Service des Batteries
EXIDE.
Collette Battery Service
Réparation du système électrique
d'automobile.
Batteries chargées, réparées et
emmagasinées.
1300 DeMontigny E., Montréal

Tél. CHERRIER 9110
HENRI SIGNORI
Radiateurs et garde-boue
Carrosseries et soudures de
toutes sortes de métaux.
1051, rue Amherst - Montréal

Tél. HARBOUR 2390
A. BEAUREGARD, Prop.
Model Tire Vulcanizing
ENRC.
Spécialité : Vulcanisation
de pneus
et vitres d'automobiles
Pneus neufs et usagés à vendre. Service et vente de batteries et service spécial aux membres.
366 AVE DES PINS EST
MONTREAL

Pneus neufs et usagés —
Batteries réparées
et rechargées
**LAURIER
BATTERY**
M. WILFRID PROULX, Gérant
98 AVENUE LAURIER O.

Vulcanisation de pneus —
Réparations de démarreurs,
générateurs, etc.
Accessoires d'automobiles,
Gazoline, huiles.
Service rapide et courtols.
Appelez pour un essai
DOLLARD 8332

A l'occasion appelez DOLLARD 1345

Directeur
de
Funérailles
Embaumeur
diplômé
Salon
mortuaire
Service
jour et nuit

REMI ALLARD
234 DeCastelneau, Montréal

Ce journal est imprimé au No
430, rue Notre-Dame Est, à
Montréal, par l'IMPRIMERIE
POPULAIRE (à responsabilité
limitée). Georges Pelletier, ad-
ministrateur.

Coin des Employés des postes

Aller plus vite et rapprocher les distances

Texte d'une causerie que donnait M. Joseph Hurtubise, attaché au service des malles européennes à l'édifice "Stephens", au cours de la dernière "Emission Postale" organisée par l'Association des Employés des Postes de Montréal, au poste C.K.A.C. Les artistes au programme de cette émission étaient Mlle Liliane Goyer, soprano, M. Gérald Desmarais, basse, et Mme Annette Quesnel-Roberge. Les lettres nombreuses que nous avons eu le plaisir de recevoir au sujet de la qualité de cette "Emission Postale" disent tout le bien qu'en pense le public en général. Nous remercions bien sincèrement tous ceux qui ont eu l'amabilité de nous écrire.

C'est à la courtoisie et à l'amabilité du président de notre Association des Employés des Postes que je dois l'insigne honneur d'adresser, ce soir, quelques paroles à l'immense et bienveillant auditoire invisible, en faveur des membres de notre association.

Mesdames, Messieurs,

Eh bien oui, on l'a dit, et nous le constatons tous les jours, à mesure que la vie se complique et que les relations se multiplient, les besoins de la correspondance augmentent dans des proportions considérables.

Vivre plus vite, supprimer les distances, telle est la loi du monde moderne. Aussi, quelle activité extraordinaire ne doit-il pas régner dans un service tel que celui des postes?

Aller toujours plus vite, faire davantage en moins de temps et à moins de frais, c'est le besoin caractéristique de notre vie moderne. Nulle part il ne se fait plus impérieusement sentir que dans un service public où dépendent les intérêts des particuliers, tout comme ceux des Etats. Aussi, le service des postes est-il un de ceux où règne le plus d'activité, où l'on s'ingénie sans cesse à réaliser de nouveaux perfectionnements. Il utilise, à mesure de leur apparition, tous les progrès qui facilitent les communications et rapprochent les distances. C'est ainsi que chez nous, à l'instar des autres pays, nos gouvernants ont doté la poste d'un service par avion, service qui n'attend plus qu'une coopération soutenue de la part du public. Bref, à tous les points de vue, notre service postal s'est classé au premier rang, avec une renommée mondiale.

C'est encore à nos gouvernants que le pays est redevable de l'avoir doté d'un service postal dont la perfection, la sûreté et la rapidité ne le cèdent en rien aux organisations des autres pays.

Et quels sont, à vrai dire, les véritables artisans de cette renommée de notre système postal, système dont M. Jean Neuilly faisait l'éloge dans sa revue, sinon cette phalange d'employés civils "à l'énergie infatigable", sinon ce personnel qui a intelligemment suivi, toujours, les sages directives de l'Honorable Ministre des Postes? C'est là, d'ailleurs, le témoignage non équivoque que rendait à son personnel le directeur des postes montréalais, M. Victor Gaudet, dans un interview qu'il donnait au journal la Presse tout récemment.

Si de toutes les administrations de l'Etat, celle des postes est la plus critiquée, c'est sans doute parce que c'est celle dont les rapports avec le public sont les plus nombreux et les plus fréquents. Aussi, rien d'absolument surprenant que certain groupe nous ait inconsciemment décoché des traits plus ou moins acerbés. Nous n'en voulons point tenir compte et nous osons croire que c'est plutôt par légèreté que par malice que des épithètes maisonnières ont été décernées aux employés du service civil.

Le personnel des postes, Mesdames et Messieurs (car ici, c'est l'heure postale), a des qualités indiscutables et auxquelles le public bien pensant doit rendre hommage. Il est actif, honnête, dévoué à ses obligations professionnelles, attaché aux oeuvres de prévoyance et de mutualité, soucieux de sa dignité. Les employés des postes, Mesdames et Messieurs, tout comme notre bonne population de la ville, sont de loyaux sujets et d'honnêtes citoyens dans toute l'acception du mot. Ornés de toutes les vertus qui sont d'un citoyen intègre, les employés de la poste, dont la politesse, la courtoisie, l'affabilité et la charité sont à la base de l'éducation qu'ils ont reçue dans les diverses maisons d'éducation de la ville et même dans nos principaux collèges de la province, forment un personnel de choix sur lequel on peut compter, pour la bonne opération de tous les services, si compliqués soient-ils, du système postal. Va sans dire que le public, dans toutes les divisions de ce service, reçoit un rendement de tout premier ordre. Si ce n'était de blesser leur modestie, j'insisterais sur le fait que c'est dû au doigté habile et délicat de nos administrateurs locaux si tout le mécanisme fonctionne avec tant de régularité et si le personnel provoque de tels éloges, mais je ne le dirai pas.

Des événements fâcheux ont failli nous aliéner la sympathie du public, mais nos employés seuls en ont souffert et depuis ils ont agi en sorte de faire oublier ce malencontreux incident. A part ce fait, il nous semble que la sympathie du public devrait nous être acquise depuis longtemps, quand il sait, ce public montréalais, que tous nos efforts tendent à lui donner le meilleur service au monde. Ah! nous ne voulons pas ici mendier cette sympathie que nous désirions pourtant voir se manifester à notre endroit, car nos bons offices, notre zèle, pour le service postal, nous l'ont mérité, nous en sommes convaincus.

Nous attendons plutôt qu'elle vienne toute seule, d'elle-même, cette sympathie, elle sera dès lors plus bienveillante, plus franche et plus durable.

En terminant, qu'il me soit permis de souligner que les employés postaux ont déjà donné à l'Honorable Ministre des Postes l'assurance de leur plus loyale coopération dans l'administration de ce service. Ils profitent de l'occasion que leur offre l'Heure postale radiodiffusée par le poste C.K.A.C. pour réitérer à l'Honorable Ministre leur plus entière collaboration.

Merci,

Mesdames et Messieurs.

Le congé de la Saint-Jean aux postes

Dans une circulaire que nous avions le plaisir d'adresser à nos camarades des postes, où il était question du congé de la Saint-Jean, nous disions que l'an prochain, pour obtenir ces quatre heures de congé, "il faudra que notre Association fasse de nouvelles démarches auprès des autorités locales et fédérales".

Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui à tous les membres de notre Association que M. Underwood, surintendant en chef du Service des bureaux de poste, était de passage à Montréal la semaine dernière et en réponse à une demande qui lui avait été faite par l'entremise de M. Ludovic Germain, sous-directeur de la poste locale, M. Underwood nous a annoncé que le congé de quatre heures à l'occasion

de la fête de la Saint-Jean-Baptiste serait accordé à l'avenir, tous les ans, sans qu'il soit nécessaire de faire de nouvelles démarches à ce sujet.

On nous permettra, au nom de tous les membres de l'Association des Employés des Postes de Montréal, d'offrir nos remerciements les plus sincères à MM. Underwood et Germain pour le règlement définitif de cette question du congé de la fête de la Saint-Jean.

Egide GINGRAS, Président.
Ven. LABERGE, Secrétaire.

COPIE

Québec, 1 juillet 1933.

Monsieur Omerill Bourret,
Directeur de l'Emission Postale,
Poste C.K.A.C.,
Montréal.
Mon cher Bourret,

C'est double plaisir pour moi, à titre d'ancien confrère de Joliette et d'employé du bureau de poste de Québec, de venir te féliciter sur le programme de l'"Emission Postale" que j'ai eu le plaisir d'entendre, sous ta direction, l'autre jour.

La conférence a été très très intéressante à plus d'un point de vue. Pour un employé de poste, surtout, elle avait de la valeur en ce sens qu'elle démontrait bien au public le travail délicat d'un employé de poste et ensuite elle lui disait la coopération qui existe entre l'employé et l'employeur. De l'entente des deux dépend la qualité du service postal canadien.

Tu voudras aussi transmettre mes compliments à Mlle Goyer et à M. Desmarais (M. Desmarais est bien populaire à Québec) pour leur beau chant ainsi qu'à l'accompagnatrice, Mme Roberge.

Il ne me reste plus qu'à te dire que je regrette de ne pas t'entendre toi-même plus souvent. J'espère que j'aurai ce plaisir à la prochaine Emission Postale...
... rue de Saint-Valier.

A Jean Rhifort

J'ai lu de vos articles intitulés *Sur le vil*. Il me semble que si vous aimez à rire, l'exagération ne vous fait pas défaut. Seule la documentation vous manque.

Afin de mieux vous instruire, je vous dirais que l'école du journalisme n'est pas encore centenaire et c'est sans doute le motif qui fait que les journalistes que vous nommez n'ont pas pu profiter comme moi de l'expérience des autres. Cependant je puis vous certifier que l'école sera encore ouverte l'an prochain.

Votre pseudonyme m'empêche de vous connaître; je ne sais si vous êtes grand, gros ou petit, cependant je vous remercie de me fournir l'occasion d'écrire mon premier article critique.

Joseph-Jean ARANTZABE
N. D. L. R.—Publiée avec l'autorisation du directeur du "Coin des Employés des Postes."

"La Technocratie par la Démocratie industrielle"

(Suite de la page deux)

chaque section; ce corps central fournit aux gérants de sections les informations relatives à la production), répondra du bon fonctionnement de ses organismes de production. Il organisera son personnel d'après le plan d'organisation générale, mais en vue de fins locales et déterminées, avec des services de statistiques, d'évaluation, de recherches, d'approvisionnement, de dis-

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Siège social : MONTREAL

Capital versé et réserve, \$14,000,000

Actif, plus de \$132,000,000

Toutes opérations de banque et de placement

563 BUREAUX AU CANADA

tribution et d'instruction. Il compilera toutes les statistiques agricoles locales, les transmettra, sous une forme concrète, au gérant général de l'agriculture. Par son service des statistiques, il aura des données concernant la production dans tous ses aspects. Par ses services de recherches et d'instruction, il sera capable d'améliorer et d'augmenter la production, tout en diminuant le travail humain. Par son service d'approvisionnement et de distribution, il se procurera des outils, la machinerie aratoire, etc.

"Le gérant de section, secondé de son personnel, disposant de toute l'information nécessaire, sera en mesure de procéder à la part active de la production. Il pourra grouper les cultivateurs en équipes, tout en laissant à ceux qui préfèrent travailler seuls la pleine liberté de leurs mouvements. De la sorte, dotée d'une machinerie agricole perfectionnée, de travailleurs compétents et bien dirigés, de bétail sain et vigoureux, l'agriculture rendra tout ce qu'on en peut attendre, sans qu'il soit nécessaire de recourir au labeur des muscles et aux tâches ingrates et éreintantes.

... Les cultivateurs, groupés sous la formule coopérative, choisiront entre eux, l'homme qui leur paraîtra le plus apte à les diriger. Chaque groupe sera donc sous la charge d'un contremaître ainsi choisi. Entre eux, les contremaîtres d'une section choisiront celui qui deviendra le gérant de cette section; enfin, les gérants de section choisiront entre eux celui qui deviendra le gérant général de l'industrie de l'agriculture.

"Voilà donc un système industriel qui fonctionne de bas en haut; seules les personnes peu averties de la chose industrielle peuvent s'élever contre ce mode d'élection des fonctionnaires. Dans quelque industrie que ce soit, qui a qualité pour choisir un chef, si ce n'est le groupe des travailleurs qui recevront, dans la suite, ses ordres, qui seront constamment en contact avec lui, qui pourront juger de ses qualités et de ses faiblesses? Il ne semble pas possible qu'il reste un doute à ce sujet (?). Quant au favoritisme qui pourrait éventuellement présider à l'élection d'un fonctionnaire, il ne saurait en être question, puisque des cartes-index, dont le système sera expliqué plus loin, attesteront, comme des

témoins fidèles et incorruptibles, la compétence ou l'incompétence des candidats. D'ailleurs, certaines qualifications devront être exigées de chaque candidat. Un ouvrier-manoeuvre ne pourrait être candidat à un poste demandant un ingénieur, etc. Ce système, tout en étant démocratique, assurera mécaniquement le gouvernement par des compétences, partout et toujours; ce sera le régime de la technocratie démocratique.

Ces quelques lignes nous donnent une idée de tout le système préconisé par M. St-André. Avec cette différence que, à notre avis, ce système suppose, dans les industries autres que l'industrie de l'agriculture, la rétrocession de toutes les richesses privées dans le trésor collectif de la nation.

Donc, ceux qui reconnaissent que le principe de la propriété privée est quelque chose qui tient de la loi naturelle, ne pourront pas souscrire aux idées fondamentales sur lesquelles repose tout l'échafaudage économique érigé sous l'étiquette de démocratie industrielle et technocratique.

Un autre point qui ne manquera pas de provoquer des discussions et des doutes, c'est cette forme d'administration démocratique des industries, cette élection des contremaîtres, des gérants de sections et des gérants généraux par les ouvriers eux-mêmes. L'industrie a toujours été administrée de haut en bas, ce n'est pas sans quelque hésitation que l'on renoncera à ce processus traditionnel.

Le livre de M. Saint-André est précédé d'un avant-propos de l'éditeur, M. Albert Lévesque, après avoir fait le procès de notre système politique, l'accuse d'être la cause du malaise économique et des abus du capitalisme. C'est de ce côté que doivent porter surtout les réformes et les changements. Le correctif à apporter au système politique, selon M. Albert Lévesque, c'est celui de l'Etat corporatif.

Les idées émises par M. Albert Lévesque, dans l'avant-propos du livre de M. Saint-André, récolteront plus de partisans que les idées émises dans le reste du volume. Ce n'est pas qu'il n'y ait pas d'excellentes choses dans le livre de M. Saint-André, mais, encore une fois, les principes qui sont à la base de son système ne peuvent plaire à tout le monde.

Guillaume DUNN

BULLETIN DU BUREAU CONFEDERAL

Légalisation des professions industrielles par des commissions mixtes

Nous publions avec plaisir l'importante résolution qui suit adoptée à la dernière réunion du Conseil central de Montréal. Considérant que la flagrante désorganisation des rapports normaux entre travailleurs et employeurs en général, sauf quelques exceptions, est une cause constante de conflits industriels et, en temps de dépression, une provocation aux pires exploitations des ouvriers;

Considérant que tel état de choses ne pourra s'améliorer durablement qu'au moyen d'une procédure permanente et systématique pour la révision des salaires et autres conditions de travail selon les besoins du temps, et qu'il appartient à l'Etat d'instituer cette procédure sous forme de commissions mixtes;

Considérant que ces conseils paritaires, régionaux d'abord, régleront, sous l'empire d'une loi générale, les conditions de travail à exister dans chaque région et que ces conditions recevraient force de loi par les pouvoirs publics;

Considérant que ces commissions mixtes, ainsi constituées, seraient un premier mode de lé-

galisation des professions industrielles, pour lesquelles c'est un besoin tout aussi essentiel comme pour les professions libérales, depuis longtemps légalisées; Résolu, en conséquence, 1o que demande soit faite au gouvernement provincial d'instituer dans chaque industrie où cela est possible des conseils paritaires régionaux, visant ensuite leur coordination dans un conseil suprême à la tête de chaque industrie;

2o que, pour atteindre ce but, le gouvernement autorise le ministre du travail à recenser, par l'enregistrement obligatoire, toutes les personnes intéressées dans chaque industrie;

3o comme il convient que l'expérience projetée soit tentée graduellement et, d'abord, pour en faciliter l'essai, dans les industries les mieux ou suffisamment organisées tant chez les ouvriers que chez les employeurs, que le gouvernement soit prié de diriger en premier lieu son attention sur l'industrie du bâtiment qui, dans les dépressions économiques, est toujours l'une des plus affectées par le chômage, la concurrence effrénée et l'avitilissement sans nom des salaires.

L'organisation professionnelle, les hésitants emboitent le pas de leurs devanciers et, l'opinion publique aidant, les chefs d'entreprise descendent de la hauteur de leur égoïsme ou de leur mépris et se déclarent prêts à négocier avec leurs employés syndiqués.

Le syndicat interprofessionnel qui conduit à ces résultats n'est-il pas un syndicat paravent? Oui, car, comme syndicat intermédiaire, il protège des pauvres parias contre des coups immérités et leur permet d'acquiescer la légitime liberté syndicale et tout ce qui suit!

Un exemple

Tout ce que nous posons ici en principe comme l'un des principaux rôles des syndicats interprofessionnels a été réalisé dans la pratique par le syndicat du même nom à Montréal, qui, dans la même ville, a fondé, en 1931, le Syndicat des employés du chantier municipal dans des circonstances très adverses comme celles décrites plus haut.

Evidemment, un syndicat interprofessionnel n'accomplira tout cela dans n'importe quelle sphère industrielle qu'en ayant à sa tête des officiers dévoués et très expérimentés et, cela va de soi, avec la coopération du secrétariat de chaque centre.

L'exemple de Montréal ne mériterait-il pas d'être mûrement étudié et qu'on en tente l'essai ailleurs? Nous le croyons, car, très souvent, pour l'expansion du syndicalisme catholique chez nous, c'est le meilleur service à attendre des syndicats interprofessionnels, le plus grand profit à en tirer.

Mais en attendant de les orienter vers cette action un problème se pose souvent au sein de ces syndicats. Comment y intéresser des membres dont les occupations et les intérêts sont divers?

Etudes et enquêtes

Au début et aussi longtemps qu'un syndicat interprofessionnel n'est pas appelé à remplir le rôle de syndicat intermédiaire, c'est un peu une sorte de cercle d'études. Seulement le caractère de ces études doit être spécial, en vue d'action prochaine. Par conséquent, il suscitera l'intérêt de chacun de ses membres en se livrant à des enquêtes approfondies, à des sondages de terrain dans chaque métier, profession ou industrie représentés dans ses rangs. Où tous et chacun trouveraient encore un intérêt soutenu serait dans l'étude de l'histoire ouvrière en général, des différents syndicalismes nationaux et de l'évolution moderne du syndicalisme professionnel vers le syndicalisme industriel. Il va de soi que la doctrine sociale catholique n'y serait pas ignorée non plus, mais cette partie continuerait à incomber surtout aux cercles d'études réguliers.

Se spécialisant donc dans ce genre d'études et d'enquêtes, le syndicat interprofessionnel devient un syndicat-école en même temps qu'un agent recruteur, un refuge et un précieux intermédiaire.

Ce programme est-il trop osé, impossible? Pas du tout. Au contraire, il nous paraît digne de l'ambition de tous nos syndicats interprofessionnels pour le plus grand progrès du syndicalisme catholique en notre province.

Peut-être verront-ils aussi un motif nouveau de chercher à réaliser ce programme à l'heure où la crise a causé la ruine de tant d'organisations ouvrières et semé la terreur chez quantité d'ouvriers.

Alfred CHARPENTIER, Directeur.

Un regrettable malaise

Un malaise existant depuis un certain temps entre les syndicats catholiques de Québec a entraîné une scission au Conseil central de l'endroit. A côté de ce dernier on a formé un "conseil général".

Cette scission étant survenue pendant le voyage à Genève du chevalier Pierre Beaulé, organisateur du Conseil central et président de la C. T. C. C., espérons que son retour prochain permettra d'y mettre fin.

Nous prions les principaux intéressés de consentir tous les sacrifices nécessaires pour hâter le retour à l'unité et à la concordance.

Avant tout, vivent nos syndicats catholiques!

Espérons que l'accord aura été fait quand paraîtra ce numéro.

A. G.

Une lettre importante

Le Conseil central et le nouveau conseil général de Québec ont siégé chacun de son côté ces jours derniers et aucune décision extraordinaire n'a été prise.

Au Conseil central qui avait sollicité la faveur d'une audience à S. E. le cardinal Villeneuve, on a fait la lecture de la lettre suivante:

"En réponse à votre lettre du 21 juin courant, Son Eminence me prie de vous dire qu'elle veut absolument se tenir en dehors de cette affaire. De plus, elle ne

recevra aucune délégation à moins que celle-ci ne soit recommandée d'abord puis accompagnée par les aumôniers des syndicats catholiques. Car, dit-elle, les aumôniers sont les représentants de l'Ordinaire auprès des syndicats. C'est par eux que doivent exister les relations des syndicats avec Son Eminence.

"Soyez assurés, chers messieurs, que Son Eminence ne doute nullement de la bonne volonté des requérants, mais elle veut s'en tenir absolument au principe exposé.

"Vous aurez l'obligeance de vous entendre d'abord avec MM. les aumôniers.

"Croyez, Messieurs, en mon dévouement en Notre-Seigneur et Marie Immaculée."

Fernando WAGNER, ptre, Secrétaire.

Certificat

L'honorable Ministre du Travail, M. Arcand, disait récemment dans un discours:

"Ma ferme intention est d'assurer plus de protection à l'artisan. Puisqu'il faut aux professionnels: médecins, avocats, notaires et autres, un certificat de compétence, je tiens que les gens de métier devraient aussi produire un certificat d'aptitudes et compter sur une légitime préférence dans la distribution des emplois".

Si le Ministre du Travail peut réussir à faire accepter son idée, il fera sûrement plaisir aux syndicats catholiques qui demandent depuis des années que cette chose soit faite, et que la clientèle puisse être capable de choisir entre les ouvriers qualifiés et les cabochons.

T. P.

Nos Syndicats Interprofessionnels

Leur utilité - Un programme d'action

Depuis cinq ou six ans, les syndicats interprofessionnels se sont multipliés dans la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Presque chaque centre en compte un désormais. Dans certains endroits, le syndicat interprofessionnel a remplacé le syndicat "mixte" ou "général". Ce qui indique que la désignation nouvelle est préférée pour ce genre de syndicat qui réunit des individus de diverses professions.

Personne n'ignore l'utilité du syndicat interprofessionnel pour préparer la voie à de nouvelles formations syndicales dans tous les milieux possibles. Aussi sa première fonction est-elle de recruter, plus ou moins provisoirement, tous ceux qui désirent joindre le syndicalisme catholique, mais ne peuvent le faire au-

trement. Car on entre dans le syndicat interprofessionnel, soit parce qu'il n'existe pas de syndicat catholique dans son métier ou sa profession, soit parce qu'il serait prématuré d'en former un ou parce qu'il serait imprudent de s'y employer ouvertement.

Le syndicat interprofessionnel est utile aussi pour réfugier les syndiqués catholiques sincères dont le syndicat serait disparu, malheureusement. De telles épreuves arrivent parfois. Les ardens de la cause n'en sont pas toujours découragés. Souvent c'est après plusieurs échecs qu'une organisation syndicale trouve sa vitalité définitive. Le syndicat interprofessionnel est alors bien trouvé comme refuge aux plus loyaux, aux plus dévoués et comme excellent pied-à-terre pour rebâtir graduellement l'oeuvre interrompue.

Syndicat paravent

Mais le syndicat interprofessionnel sera peut-être surtout utile comme syndicat paravent.

Incontestablement la masse des ouvriers est apathique à l'organisation professionnelle. Pourtant un très grand nombre ne le sont pas tant que cela. Ce qu'on prend pour de l'apathie chez eux n'est simplement que de la crainte. On craint l'hostilité connue aux syndicats ouvriers, des patrons ou directeurs de l'entreprise où l'on travaille. En pareil cas on se méfie même des délateurs parmi ses propres camarades de travail. Il est notoire que nombre d'ouvriers ont perdu leur position pour avoir essayé d'organiser leurs confrères, et que d'autres la perdent tous les jours pour leur activité syndicale trop manifeste.

Or l'antisindicalisme ouvrier est encore de règle à la tête de la plupart des entreprises moder-

nes. Pour y implanter des syndicats, faudra-t-il encore des martyrs dans chacune? Il semble qu'on s'est lassé de cela. Est-il naturel qu'il en soit toujours ainsi? Nous ne le croyons pas. L'éducation et la législation sociale amélioreront cette mentalité. Que faire alors pour aider à ces travailleurs à s'organiser avec le minimum de risques possible?

Joindre nos syndicats interprofessionnels. Car c'est à tous ces travailleurs terrorisés et impuissants que nos syndicats interprofessionnels peuvent servir de paravents, d'abord, puis, en les défendant, les conduire vers l'émancipation.

Comment cela? Voici. Un syndicat interprofessionnel est d'abord un syndicat impersonnel. Son titre ne désigne aucun métier, aucune catégorie d'ouvriers. Il lui est facile ainsi, avec discrétion, d'en abriter une, en particulier, de bien se renseigner sur son sort et de la défendre à l'extérieur sans révéler l'identité de personne. Créant ainsi une atmosphère propice à

EMILE-NAP. BOILEAU, Sec.-trés. ULRIC BOILEAU, Prés.-gérant
Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192
ULRIC BOILEAU, Limitée
ENTREPRENEURS GENERAUX
EDIFICES RELIGIEUX
4869, RUE GARNIER — MONTREAL

MICHEL CHOUINARD, Ltée
ENTREPRENEURS
FERBLANTIERS, COUVREURS
3935-3937, rue Adam — Tél. : CLairval 3124
(Coin Orléans)

Directeurs: Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty
MONTY, LEFILS & TANGUAY
POMPES FUNEBRES
CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE
Administrateurs de La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée
1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

LE COIN DES IMPRIMEURS

Contrat collectif et code du travail

Depuis plusieurs années déjà, les Congrès des Syndicats Catholiques demandent au Gouvernement provincial de nous donner un véritable Code du Travail, comme il en existe en d'autres pays. La Revue Internationale du Travail du mois de mai dernier nous donne un résumé assez complet du Code mexicain. Les paragraphes qui ont trait au contrat collectif sont particulièrement intéressants:

"Tout employeur qui occupe des travailleurs appartenant à un syndicat est obligé de conclure avec celui-ci un contrat collectif sur sa demande."

"Les syndicats devront justifier de leur droit de conclure des conventions collectives par la présentation de leurs statuts et ces conventions devront en tous les cas être conclues par écrit et en triple exemplaire, dont l'un demeurera en possession de chacune des parties et l'autre sera déposé auprès des autorités du travail ou, à leur défaut, de la municipalité."

"Toute convention collective doit contenir des dispositions plus ou moins analogues à celles des contrats individuels: montant des salaires, durée du travail, repos et congés, intensité et qualité du travail."

"Les conventions collectives pourront comporter une clause obligeant les employeurs à n'embaucher que des ouvriers syndiqués."

"Elles pourront être conclues pour une durée indéfinie, pour une période fixe ou pour l'exécution d'un travail déterminé."

"Quand une convention collective aura été conclue par les deux tiers des employeurs et par les deux tiers des ouvriers syndiqués, d'une branche déterminée de l'industrie, dans une région donnée, elle deviendra automatiquement obligatoire pour tous les employeurs et travailleurs de la même branche et de la région s'il en est ainsi décidé par décret."

"Toute convention collective devra être soumise à révision, en totalité ou en partie, tous les deux ans."

Ce qui nous intéresse particulièrement, dans cet exposé, c'est l'extension juridique de la convention collective. Lorsque, en effet, des ouvriers et des patrons d'une même industrie ont déterminé, par entente, que telles heures de travail doivent être fixées, tels salaires peuvent être payés aux ouvriers, il ne semble y avoir aucune raison légitimant d'autres chefs d'industries

à payer des salaires moindres et à faire travailler des heures plus longues. La concurrence ne devrait jamais se faire au détriment de la main-d'oeuvre, mais bien par un perfectionnement de l'outillage ou des méthodes de production.

A notre sens, il est temps que l'industrie de l'imprimerie à Montréal demande au Gouvernement provincial l'extension juridique de ses conventions collectives. Notre Conseil d'Imprimerie fait signer chaque année à un groupe de patrons un contrat de travail déterminant un salaire raisonnable et les heures de travail que peut faire un ouvrier sans nuire à sa santé. Ces patrons ont véritablement le sens social et méritent que le public leur donne bon encouragement. Mais il ne semble pas juste que d'autres industriels, dans le but de leur faire concurrence, diminuent sans cesse le salaire de leurs employés et augmentent les heures de travail. Nous connaissons même le cas d'un imprimeur qui a fait verser à un jeune homme une somme de \$100.00 pour lui faire apprendre son métier, et qui, au bout d'un an, l'a mis sur le pavé sans lui donner la moindre rémunération pour un travail dont il a tiré un profit vraiment injuste.

L'extension juridique de la convention collective présente de multiples avantages: elle encourage les patrons qui ont le sens social à persévérer dans ces bonnes dispositions et force les autres à pratiquer la justice envers leurs employés; elle enlève la concurrence entre patrons en ce qui a trait aux salaires des ouvriers; en assurant un salaire familial, elle donne un plus grand pouvoir d'achat aux travailleurs de toute une industrie et favorise par là la reprise des affaires; elle constitue la plus excellente coopération entre les pouvoirs publics et les organisations ouvrières en ce sens qu'elle laisse à ces dernières le soin de régler les questions de la profession et à l'Etat de les légaliser et de les imposer à ceux que la justice ou la charité n'intéressent pas.

Notre Conseil d'Imprimerie a déjà commencé l'étude de cette question. Il enverra probablement bientôt au Ministère du Travail une résolution en ce sens. Espérons que, dès cette année, il obtiendra cette amélioration qui sera très avantageuse et pour le travailleur et pour l'industrie de l'imprimerie.

L. GIRARD

COIN DES CORDONNIERS

La semaine dernière, il y a eu au Secrétariat des Syndicats catholiques une réunion de toutes les sections du Syndicat des cordonniers. Au début de la séance, on initia 20 nouveaux membres. C'est M. E. Sansouci, le premier vice-président, qui leur fit prêter le serment d'usage.

L'agent d'affaires, M. Armand Durant, exposa la situation présente de l'industrie de la chaussure à Montréal. La production s'intensifie chaque jour. Elle est actuellement supérieure à celle du mois de juillet 1932.

M. Durant déclara que ce qui fait le plus de tort à nos fabricants montréalais, c'est la concurrence qu'ils ont à subir de la part des petits centres industriels. Il dit que cet état de chose était particulièrement déplorable en un temps de crise, et que le nouvel essor que vient de prendre l'industrie de la chaussure en était en partie paralysé.

La Commission du salaire minimum des femmes a tenté dernièrement de mettre un frein à cette concurrence des petits centres industriels et a fixé de nouveaux minima de salaires pour les ouvrières de l'industrie de la chaussure, tout en réduisant la semaine de travail de 55 heures à 48.

Il ne faut pas s'étonner, fit remarquer l'agent d'affaires, que ces minima soient un peu inférieurs à ceux en vigueur auparavant. En réalité, les ouvrières recevront un meilleur salaire-heure. La réduction n'est qu'apparente. Elle est due à la limitation à 48 heures de la semaine de travail.

M. Durant termina son exposé en souhaitant que les patrons se conforment aux nouvelles ordonnances de la Commission du salaire minimum des femmes, et que les nouveaux minima aient pour effet de mettre les fabricants montréalais en meilleure posture vis-à-vis des manufacturiers de l'extérieur.

Taux des salaires basés sur 55 heures de travail

Montréal		Québec		Ruraux	
		Ecart entre 7 et 7a		Ecart entre 7a et 7 et 7b	
\$ 7.00,	12.7 cts hr.	\$ 6.00,	10.9 — 1.8	\$ 5.00,	9.1 — 1.8 3.6
8.00,	14.5 "	7.00,	12.7 — 1.8	5.50,	10 — 2.7 4.5
9.50,	17.2 "	8.00,	14.5 — 2.7	6.00,	10.9 — 3.6 6.3
11.00,	20 "	9.00,	16.3 — 3.7	7.00,	12.7 — 3.6 7.3
\$ 12.50,	22.7 "	\$ 10.00,	18.1 — 4.6	\$ 8.00,	14.5 — 3.6 8.2

Taux des salaires basés sur 50 heures de travail

\$ 7.00,	14 cts hr.	\$ 6.00,	12	\$ 6.00,	12
8.00,	16 "	7.00,	14	6.50,	13
9.50,	19 "	8.00,	16	7.00,	14
11.00,	22 "	9.00,	18	8.00,	16
\$ 12.50,	24 "	\$ 10.00,	20	\$ 9.00,	18

Taux des salaires basés sur 48 heures de travail

\$ 7.00,	14.5 cts hr.	\$ 6.00,	12.5	6.00,	12.5	
8.00,	16.6 "	7.00,	14.5	6.50,	13.5	
9.00,	18.7 "	8.00,	16.6	7.00,	14.5	
10.00,	20.8 "	9.00,	18.7 — 9.50,	19.7	8.00,	16.6
\$ 11.00,	22.9 "	\$ 10.00,	20.8	9.00,	18.7	

Expliquez

Un représentant de l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada annonce que les prix des chaussures vont monter. La raison de cette hausse serait que le prix du cuir s'est élevé ces derniers temps.

Comme question de fait, les peaux se donnaient depuis quelques années. Et c'est probablement pour cela que certains morceaux de chaussures autrefois en cuir sont faits en pulpe. Le cuir se donnait, on mettait de la pulpe. Lorsque le cuir se vendra on en mettra probablement dans les chaussures comme autrefois.

Il y a de ces choses qui ne s'expliquent pas logiquement.

T. P.

Le droit des ouvriers

(Suite de la page 7)

comprendre à tous que, lorsque le souvriers réclament le respect de leurs DROITS, ils n'emploient pas ce mot à mauvais escient: le droit positif ne saurait contredire le droit naturel et, dans bien des pays, en Angleterre particulièrement, l'équité avait force de loi sur la loi positive et la jurisprudence faisait loi, même contre la loi positive du Parlement. Jusqu'au début du XIXème siècle. Et le droit naturel demeure là où le droit positif fait silence. Plus loin, lorsque je mentionnais sommairement l'existence de fausses interprétations de la loi naturelle, rejetées par la doctrine sociale de l'Eglise, c'est qu'il devient aujourd'hui de plus en plus intéressant de constater les résultats de ces fausses doctrines, qui ont permis les abus du système capitaliste, dont nous souffrons tous, et qui ne peuvent disparaître sans un sage retour conforme au sens philosophique de la doctrine du Christ.

B. GRANDGULOT

Prochain article : Les droits des ouvriers, progrès et haute finance.

VOYAGE DE NOCES

Blum se promène sur la plage Fleurie à Dauville. Un ami le rencontre et lui dit:

—Tiens, Blum, qu'est-ce que tu viens faire par ici?
 —Je me suis marié, mon ami, et je suis en voyage de nocces.
 —C'est chic. Je te félicite. Et où est Madame?
 —Elle est restée à Paris.
 —Comment? Elle est restée à Paris?
 —Mais oui. Il faut bien que quelqu'un garde la boutique.

* * *

—Pour que nous puissions reconnaître plus facilement le corps de votre mari, pourriez-vous nous dire s'il ne possédait pas quelque signe distinctif.
 —Oh! oui, Monsieur... il parlait un peu du nez.

Exigez l'étiquette syndicale sur toutes vos impressions.

de briser le cercle de fer qui étroit le monde et le ferait mourir bientôt, s'il n'y avait pas libération.

La conférence économique est, certes, l'une des planches de salut qui s'offrent en ce moment à l'humanité en danger.

Depuis cinquante ans, depuis la guerre surtout, l'effort en économie politique a principalement consisté, partout, dans le développement et la rationalisation de la production. Le machinisme a résolu le problème de façon heureuse sous plusieurs rapports, bien que ce progrès ait causé certaines souffrances pénibles ici et là.

Maintenant que la multiplication des voies de transport a rendu le commerce essentiellement international, il va falloir apporter au problème de la distribution la même attention qu'à celui de la production. Comme le disait récemment, à Vienne, un Américain devant la Chambre de Commerce internationale:

"Il est plus que temps, pour nous, de remarquer que la production rationalisée doit être nécessairement suivie d'une distribution rationalisée de même envergure.

"Si le commerce s'emploie à créer des marchés avec la même ténacité qu'on lui connaît pour produire, cela pourra réussir à remettre les affaires dans un état plus prospère peut-être qu'auaparavant".

Puis il y aura aussi le problème de la répartition, probablement le plus épineux de tous à régler. Mais ce problème n'est international que de façon indirecte. Il constitue, en somme, la question sociale, que chaque gouvernement, avec l'élite de son peuple, doit s'appliquer à résoudre selon les principes de la justice et de la charité.

E. L.

Tél. AMherst 1788

J.-W. JETTE, Limitée

ENTREPRENEURS EN CHAUFFAGE ET PLOMBERIE
 Spécialités: Plans de pouvoir.
 Nous fournissons nos propres plans, si désiré.

2114, RACHEL EST :: :: MONTREAL

Bureau: LAncester 1771 DESSINS SOUMIS SUR DEMANDE

C. LAMOND & FILS

Manufacturiers de bijouterie et médailles
 Insignes en or, email, or plaqué, argent, bronze et aluminium.
 Nous sommes possesseurs de 85% des coins de la maison
 Caron Frères Inc.

929, RUE BLEURY :: MONTREAL

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
 TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :
 939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

A MONTREAL...

SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE D'UNE
 PLACE VACANTE, OU D'UN TRAVAIL
 A EXECUTER,

Téléphonnez immédiatement à

FRontenac 2165

Les Syndicats Catholiques vous garantissent satisfaction.

LE DROIT DES OUVRIERS

“Centralisation ou décentralisation”

Lorsqu'on examine attentivement l'ordre admirable de la nature, et qu'ensuite, on jette un simple coup d'oeil sur la situation des nations, que la sagesse (?) humaine a plongées dans le désordre actuel, et qui permet que des millions d'être humains en soient réduits à attendre de la charité publique ce qui est strictement nécessaire à leur existence et à celle de leurs familles, on est forcément porté à se demander quelles sont les lois naturelles, morales, qui ont été violées, et par qui.

Lois naturelles et droit naturel

Car, les astres ou les plantes ne sont pas seuls soumis à des lois naturelles; l'homme aussi leur est soumis; et, dans certains cas, sa nature ne lui permet pas de s'y soustraire, sous peine de mort. Ce sont ces lois qui sont la source du *droit naturel*, qui, entre autres choses, proclame que pour la conservation de sa vie et, par extension, pour celle de sa famille, l'homme a droit au nécessaire. (Conférence du R. P. Chagnon, S.J., au Cercle Léon XIII). Puis le droit naturel s'élargit et, après avoir défini la fin vers laquelle tend l'homme et qui est le *vrai bien*, il étudie la liberté humaine, le sens moral et la conscience, la volonté et les passions, les devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même et envers ses semblables. Là, il arrive à l'étude de l'homme en société et des problèmes qui surgissent: justice et droit social, autorité, développement de la société, conformément aux principes de la justice, basée sur l'égalité, mais reconnaissant l'inégalité des individus.

Les droits des ouvriers

Les droits des ouvriers découlent du droit naturel et, par conséquent, les secours que divers gouvernements “donnent” actuellement aux malheureux qui en ont réellement besoin, ne sont pas exactement des *dons gratuits*, puisque, en vertu du droit naturel, les nécessiteux ont le droit de les *exiger*. Mais par contre, la société a le *droit* et le *devoir* d'exiger de ceux de ses membres ainsi secourus du travail, dont la valeur équivaut à celle des secours; et en plus, l'ordre social et la justice exigent, en vertu du droit naturel, que toutes choses soient disposées et réglées de telle sorte que tous puissent, par le moyen du travail, acquérir ces biens nécessaires, suivant leur condition, à la vie heureuse de tous ici-bas. Et les protestations, de jour en jour plus véhémentes, des travailleurs et des citoyens en général, tant contre le système de la “dole” si justement réprouvée par les gouvernements provincial et municipal que contre le travail (presque forcé) en échange de la nourriture, du vêtement et du logement et “20 sous par jour” fournis par le Gouvernement fédéral, ne sont que l'expression positive du jugement de la conscience humaine, conformément aux principes du droit naturel.

Droit naturel et droit positif

L'étude du droit naturel, à la lumière des principes philosophiques chrétiens, est loin d'être terminée. Le progrès social, l'évolution constante des sociétés, l'accroissement constant des connaissances humaines, nécessitent une étude suivie. Mais son objet, qui est de déterminer les lois générales, morales, qui font tendre l'homme vers sa fin, qui est le *vrai bien*, devrait être la source pure où le droit positif privé puiserait largement les directives nécessaires à l'énonciation des lois.

Dans les démocraties actuelles, les lois sont faites par les représentants du peuple; c'est donc avec raison que l'on parle du *peuple souverain*, puisque c'est lui qui choisit librement ses législateurs.

Malheureusement, dans certains cas, la passion a plus à faire que la raison dans ce choix; et si les lois actuelles sont si généralement reconnues comme ne répondant plus aux besoins actuels, c'est sans doute que depuis longtemps elles se sont écartées de la morale ou, alors, que leur application a été systématiquement négligée.

“Rerum Novarum” et le droit naturel

Toute cette admirable Encyclique repose sur le droit naturel tel que le conçoit la philosophie chrétienne. Après avoir donné la plus large définition de ce que l'on doit appeler l'Etat, Léon XIII déclare: “Ce que l'on demande d'abord aux gouvernants, c'est un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions; Nous voulons dire qu'ils doivent faire en sorte que, de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée.”

Il va sans dire que la doctrine sociale catholique a disposé depuis longtemps des principes sensualistes de Locke et de Condillac; plus tard, dans son histoire de la philosophie du droit, Stahl montre comment le rationalisme pur, implanté par la Réforme, faisait proclamer un divorce complet entre la moralité et la légalité, entre la conscience religieuse et le droit légal. Est-il à propos, dans une étude de cette nature, s'adressant à des travailleurs, de rappeler ces faits historiques? Nos lois ont-elles inconsciemment reflété certaines de ces tendances? Il est une chose certaine, c'est que si l'ensemble de nos institutions juridiques correspondait à l'idéal proposé par Léon XIII, les conditions actuelles n'existeraient pas. Et la centralisation des richesses (condamnée dans l'Encyclique *Quadragesimo Anno*), se servant de sa force brutale pour, dans bien des cas, influencer l'orientation des lois, n'aurait pu ni se produire, ni provoquer l'état de choses actuel. Le *droit* à une vie heureuse pour TOUS est antérieur aux lois humaines et c'est aux hommes, vivant en société, à faire les lois nécessaires, s'ils veulent jouir de la “Prospérité”.

Le travail... est la source unique d'où procède la richesse des nations (Léon XIII, Rerum Novarum)

Logiquement, le travailleur doit s'attendre à recevoir la part légitime que son travail mérite. Puisqu'il est la source vivante des richesses, son droit semble inattaquable. Non. Le libéralisme économique laisse à la loi de l'offre et de la demande le soin de lui garantir... quoi? Une vie convenable pour lui et sa famille? Mais non: ce qu'il pourra attraper. Ce qu'il serait impossible de ne pas lui donner: c'est tout. Et encore au prix de quels efforts surhumains pendant près d'un siècle.

L'économie politique enseigne encore de nos jours que toute l'industrie humaine doit tendre vers l'abaissement du coût de production. Il semble que la chose soit profitable au travailleur. Puisqu'il sera possible de vendre à meilleur marché, les produits deviennent plus accessibles au travailleur. Or qu'est-ce qui se passe de nos jours? Les denrées sont offertes à un prix ridiculement bas; une quantité d'objets manufacturés dorment sur les tablettes; personne ne vient en acheter! Ils ont été produits à si bon marché que le pouvoir d'achat de la masse a fondu, comme la neige sous un soleil ardent! La machine n'achète rien de ce qu'elle produit. Et voilà ce que l'économie humaine, insouciante, n'a pas su prévoir.

Progrès scientifique et désordre social

Dans les milieux ouvriers, on fait grand cas, et avec raison, des désordres que l'introduction du machinisme a causés dans la classe des travailleurs. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les phénomènes de réemploi ont diminué, amoindri les conséquences de l'introduction du machinisme. Le défaut d'organisation des ouvriers à cette période, non pas seulement de quelques-uns, mais du plus grand nombre, est profondément déplorable. Et si les gouvernements avaient su prévoir les résultats que ce manque d'organisation amènerait par la suite, ils l'auraient, sans doute, provoqué pour le plus grand bien de l'ordre. Mais il ne sert de rien de récriminer;

La machine, le machinisme plutôt, doit progresser; mais pour que l'équilibre soit conservé, il faut absolument que la machine serve non pas exclusivement à l'enrichissement du capitaliste, mais bien au soulagement du travailleur; il serait antisocial de mettre de côté la machine ou aucune des découvertes modernes; mais, de même que nous admettons, sans réserve, que le capital, sous n'importe quelle forme, appartient au capitaliste, nous avons le droit de réclamer que le travail à accomplir soit réservé, en vertu du droit naturel, de l'ordre social, au travailleur. Et nous réclamons pour lui le salaire raisonnable, familial, que son labeur mérite. Peu importe le nombre d'heures qu'il lui faut rester à l'usine ou aux champs, le travailleur a le droit de pouvoir, surtout s'il appartient à une organisation ouvrière, trouver du travail, pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille; et le capital, qui, dans bien des cas, est le fruit du travail des morts, s'il est transformé en machine, n'a pas le droit de voler le pain des vivants. La société doit s'organiser, s'adapter aux conditions nouvelles; et quelque pénible que puisse être dans certains cas le devoir des législateurs, ils doivent pour sa sécurité même, et surtout pour rester fidèles aux sublimes directives de l'Evangile du Christ, passer toutes les lois coercitives nécessaires pour maintenir l'ordre et promouvoir la prospérité.

Si l'abaissement des frais de production se fait au détriment du pouvoir d'achat du consommateur, je n'en comprends pas l'avantage social, même pour le maître de l'entreprise.

Le grand inconvénient du machinisme a été de favoriser la concentration des richesses; il a perpétué le désordre que causait, au point de vue économique, l'escavage. Mais c'est toujours le même désir humain de parvenir le plus vite possible à la fortune, pour jouir ensuite de tout ce que peut procurer la richesse, sans travailler, qui est à la base de notre désorganisation.

Voulez-vous un autre exemple de ce que je viens d'avancer? Considérez l'entrepôt frigorifique. Voilà, ce me semble, une magnifique invention du génie humain. Apparemment, cette découverte permettra de conserver, pendant les saisons d'abondance, le surplus des produits, afin que nous puissions en jouir lorsqu'ils seront plus rares. En pratique, conformément aux principes du libéralisme économique, il permet à des accapareurs de rafler les produits au bas prix pour les revendre au plus haut prix. Des oeufs payés 18 sous la douzaine sont revendus 85 sous cinq mois plus tard. Et l'on est surpris que le producteur agricole soit pauvre et que le consommateur urbain soit riche sans pouvoir d'achat! Ces mercantis agissent parfaitement suivant les lois. Mais là, nous pouvons vainement chercher où est l'union intime entre la morale et le droit légal.

Si, au commencement de cet article, j'ai donné un aperçu très sommaire de l'objet du droit naturel, qui découle que la loi naturelle, c'est que je tenais à faire

(Suite à la page 6)

Payez comptant pour votre chauffage



Pour \$2.00 par semaine, vous défrayeriez complètement le coût de votre chauffage l'hiver prochain. Quel mode logique de faire face à cette dépense inévitable!

Vous payez cette petite somme imperceptiblement chaque semaine. Vous déposez un petit montant en banque et en temps requis, vous avez le montant nécessaire pour défrayer votre compte de chauffage.

Economisez en prévision des prochaines dépenses fixes.

La Banque Provinciale du Canada

Sir Hormisdas LAPORTE, K.B., C.P., Président
Chs-A. ROY, Gérant Général.

DEPARTEMENT du SECRETAIRE de la PROVINCE de QUEBEC
L'Hon. ATHANASE DAVID, Secrétaire général.

Enseignement technique

• • •

ECOLES TECHNIQUES

Montréal - Québec - Hull

COURS TECHNIQUE :

Cours de formation générale technique préparant aux carrières industrielles. (Trois années d'études.)

COURS DES METIERS :

Cours préparant à l'exercice d'un métier en particulier. (Deux années d'études.)

COURS D'APPRENTISSAGE :

Cours de temps partiel organisés en collaboration avec l'industrie. (Cours d'imprimerie à l'Ecole Technique de Montréal.)

COURS SPECIAUX :

Cours variés répondant à un besoin particulier. (Mécaniciens en véhicules-moteurs et autres.)

COURS DU SOIR :

Pour les ouvriers qui n'ont pas eu l'avantage de suivre un cours industriel complet.

COURS D'ARTS ET METIERS

Section des Métiers

COURS DU SOIR :

Montréal, Port-Alfred, Chicoutimi, La Tuque, Beauceville, Lévis, Lauzon, Saint-Romuald, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Lachine, Shawinigan Falls.

Ces cours s'adressent tout particulièrement aux ouvriers et couvrent plusieurs sujets tels que: *Dessin industriel, Mathématiques de l'ouvrier, Electricité, Lecture, de plans, Travail du bois, etc., etc.*

AUGUSTE FRIGON,

Directeur Général de l'Enseignement Technique
1430, RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

DANS LES SERRES DE L'AIGLE

Historique de l'emprise du trade-unionisme américain sur le mouvement ouvrier du Canada

La crise en aura fait naître, des groupements ouvriers de toutes sortes! On regrette ces divisions dans le monde du travail, non seulement chez les "clubs", mais chez les unions ouvrières elles-mêmes.

Parmi ces dernières, les plus récentes en notre province sont les Syndicats catholiques nationaux. "On n'aurait pas dû en former", continuent à clamer encore bon nombre d'ouvriers. D'autres se demandent seulement si l'on avait bien raison de lancer ce mouvement, il y a une quinzaine d'années.

Aux adversaires comme aux douteux nous devons justifier la naissance du syndicalisme catholique chez nous. Pour cela il faut démontrer deux choses: 1° Qu'au point de vue patriotique, notre mouvement syndical catholique est une nouvelle forme de réaction salutaire avec le syndicalisme national neutre, contre la mainmise de l'"internationale" américaine sur le travail organisé du Canada; 2° Qu'au point de vue religieux ou simplement moral, notre mouvement est une forme de réaction, appropriée à l'esprit catholique de cette province, contre la philosophie matérialiste de l'internationalisme ouvrier américain.

Or cette double démonstration, M. Alfred Charpentier, l'a faite dans une brochure écrite en 1920 et qui a pour titre Dans les serres de l'aigle. Donner une grande diffusion à ce travail nous paraît très opportun et dans l'intérêt de tous nos syndiqués militants désireux de se documenter. La Vie Syndicale publiera ce travail en quelques tranches. La première qui suit, dans la présente livraison, couvre les plus lointaines périodes de la pénétration au Canada des unions internationales.

Les autres tranches, qui paraîtront dans les prochains numéros de la Vie Syndicale, raconteront les événements survenus jusqu'à 1920.

L'ORGANISATION OUVRIERE AU CANADA AVANT 1881

Puisqu'il s'agit de savoir comment les forces ouvrières du pays se sont rendues tributaires de la Fédération Américaine du Travail, il faut démontrer que trente-cinq ans, et quinze ans avant sa fondation, le trade-unionisme américain avait déjà fait son apparition au Canada.

D'abord, ce fut dans la province la plus industrielle et la plus rapprochée des centres d'industrie américains, l'Ontario, que ce mouvement prit naissance. Et Toronto fut la première ville à offrir des ouvriers disposés à s'organiser sous l'égide d'une union internationale. Il s'agit ici de ses typographes. En effet, ceux-ci formèrent en 1844 le local No 91 de l'Union Typographique Internationale. En 1860 et en 1867, c'est aux typographes de Montréal de passer à l'Internationale. A la même époque l'Internationale typographique s'implante dans les Provinces Maritimes, en 1865 à Saint-Jean, en 1869 à Halifax. L'International Printing Pressmen's Union se forme à Ottawa en 1879. (1)

PREMIERES INDUSTRIES ORGANISEES PAR LES "INTERNATIONALES"

Si l'industrie de l'imprimerie fut la première par laquelle l'internationalisme ouvrier américain est entré au Canada, la deuxième est la métallurgie, la troisième les transports, la quatrième le bâtiment.

LA METALLURGIE

Dès 1862, puis en 1874, dans l'Ontario, l'International Iron Moulders' Union fondait une locale d'abord à Hamilton et l'autre à Peterborough. (2)

(1) Gazette du Travail, vol. II, p. 330 et suivantes.

LES TRANSPORTS

Encore dans l'Ontario, en 1864, l'International Brotherhood of Locomotive Engineers fondait à Allendale et à Hamilton une locale dans chaque ville. Trois ans plus tard, elle en instituait deux autres, l'une dans le Québec, à Montréal, l'autre dans la Nouvelle-Ecosse, à Halifax. En 1868, ce furent l'Order of Railroad Conductors et la Switchmen's Union of North America qui pénétrèrent au pays, d'abord à Montréal, puis à Toronto. Vint ensuite la Brotherhood of Locomotive Firemen qui se donna, dans l'Ontario, deux locales (London et Lindsay). (1)

METIERS DU BATIMENT

Toujours dans la même province, dès 1865, lors même de sa fondation, l'International Union of Bricklayers and Masons forme son local No 5, à London. A Toronto, en 1870, il s'y ajouta une succursale de la Journeymen Stone-Cutters Association of North America. Dans la même ville, neuf ans plus tard, apparut la "United Association of Plumbers, Gas and Steam-fitters of United States and Canada". En 1880, l'Operative Plasterers' Association of North America s'organise à Toronto. (2)

En 1879, Montréal fut la première ville au pays à voir se fonder chez elle une locale de la Glass Bottle Blowers Association of U.-S. and C.

De même, dans l'industrie du tabac, notre métropole est encore le premier centre où fleurit une union nouvelle: l'Union Internationale des Cigariers forme une locale. (3)

ONTARIO: BERCEAU DE L'INTERNATIONALISME

A l'aube de 1881, il y avait donc treize Internationales, ayant une trentaine de locales (sur environ 70 unions) qui fonctionnaient au Canada, mais surtout dans l'Ontario. Les seules qui étendaient alors leur champ d'opération sur l'Ontario, le Québec et les Provinces Maritimes étaient l'Internationale typographique et les quatre internationales des métiers du transport.

L'Ontario, nous le savons, était cependant leur principal centre de rayonnement; mais pour mieux marquer combien cette province était déjà un véritable foyer d'internationalisme, rappelons que, dès 1860, l'Union Internationale des Mouleurs en fer tenait sa convention à Toronto. L'Union internationale typographique vint y tenir la sienne en 1880. Dès ce moment donc, la province d'Ontario était devenue le point d'appui de l'envahissement général de l'américanisme ouvrier au Canada.

Il est à noter que durant la période de dépression industrielle, de 1870 à 1879, seules l'Ontario et la Nouvelle-Ecosse furent favorisées par la formation de nouvelles unions locales internationales (18) presque uniquement dans les métiers du transport. (1) Dans le Québec, au contraire, il se fit un exode d'ouvriers aux Etats-Unis.

La vie industrielle de l'Ontario s'apparentait déjà si bien à celle des "Etats" voisins qu'en

(2) L'internationale des machinistes ne parut au Canada qu'en 1890. L'Almagamated Society of Engineers d'Angleterre l'avait devancée depuis 1850. — Gazette du Travail, vol. II, p. 256.

(1) Gazette du Travail, vol. II, p. 436 et suivantes.

(2) La Fraternité Unie des Charpentiers-menuisiers ne put entrer au pays qu'en 1882, parce que l'Almagamated Society of Carp. and Joiners d'Angleterre l'y avait précédée depuis 1860. — G. du T., vol. II, p. 192, etc.

(3) Gaz. du T., vol. II, pp. 384 et 504.

1873, on vit apparaître dans cette province l'Union Canadienne du Travail, imitation des diverses fédérations qui se disputaient alors le terrain de l'organisation du travail de l'autre côté de la frontière.

1881-1886

"La Fédération des Unions des Métiers et du Travail des Etats-Unis et du Canada" et Les Chevaliers du Travail

Comme on peut bien le comprendre, les trades unions américaines les plus intéressées à fonder, le 15 novembre 1881, à Pittsburgh, ce qu'on appelait "La Fédération des Unions des Métiers et du Travail des Etats-Unis et du Canada", ce furent bien les "internationales" qui avaient déjà des ramifications dans notre pays. Dès lors, en certains milieux, on eût préféré nommer cette organisation nouvelle une "Fédération Continentale".

Cette Fédération fut formée aux Etats-Unis pour supplanter l'Ordre des Chevaliers du Travail qui, lui-même, depuis 1866, luttait contre plusieurs organisations semblables qui surgissaient à tout moment. Le Noble Order of Knights of Labor, dont le but avait toujours été éducationnel, donnait de plus en plus, vers 1881, dans l'action politique. Il développait en même temps un pouvoir centralisateur funeste aux unions de métiers qui lui étaient affiliées, d'autant plus que ces dernières s'y trouvaient perdues au milieu de groupements tenant des "assemblées mixtes" uniquement composées de politiciens. Aussi comprirent-elles, un jour, que cet "Ordre" ne répondait pas à leurs besoins et que, pour s'assurer de la stabilité et un développement conforme au progrès même des industries, au sein desquelles elles fonctionnaient, il leur fallait garder une autonomie professionnelle, il fallait, en d'autres termes, que les unions nationales ou internationales fussent les seules à posséder et à exercer une autorité dans chaque corps de métier.

C'est ce principe qui suscita la création de la "Fédération des Unions des Métiers et du Travail des Etats-Unis et du Canada".

DEUX RIVALES

Jusqu'en 1886 cette Fédération ne paraît exercer aucune influence sur le travail organisé du Canada. Mais ayant eu une riva-

(1) G. du T., vol. III, pp. 173-178.

SAGE PRÉCAUTION

—Mais enfin, pourquoi ce revolver trouvé sur vous?

—Ah! monsieur le juge, c'est que je ne sors plus jamais sans arme depuis que j'ai eu un poumon attaqué.

LA PAILLE ET LA POUTRE

—Ce type est un fameux buveur! Voilà le huitième cabaret où je le rencontre aujourd'hui.

Exigez l'étiquette syndicale sur toutes vos impressions.

Encouragez les annonceurs de la Vie Syndicale.

Tél. CHerrier 1882

Echange de Meubles et Poêles

J.-B. Paquin

Marchand de

MEUBLES - POELES

Réparation de poêles, une spécialité — Vente au comptant ou avec conditions pour convenir aux acheteurs.

Prix spéciaux aux membres.

1192 rue Maisonneuve

Montréal

(Entre Ste-Catherine et Dorchester)

(1) G. du T., vol. II, pp. 90 et suivantes.

(A suivre)

Peur des femmes

Le volé — Laissez-moi, je vous prie... je ne veux pas réparer devant ma femme sans portefeuille.

Le voleur — Moi non plus.

Encouragez les Imprimeurs ayant l'Étiquette



SEPT ateliers importants ont signé des contrats d'atelier FERME avec notre Conseil d'Imprimerie. Ce sont:

L'IMPRIMERIE POPULAIRE Limitée, 430, rue Notre-Dame est;

LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, 430, rue Saint-Gabriel;

ARBOUR & DUPONT, Limitée, 429, rue LaGauchetière est;

L'ECLAIREUR, 1725, rue Saint-Denis;

L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS, 7400 Blvd St-Laurent;

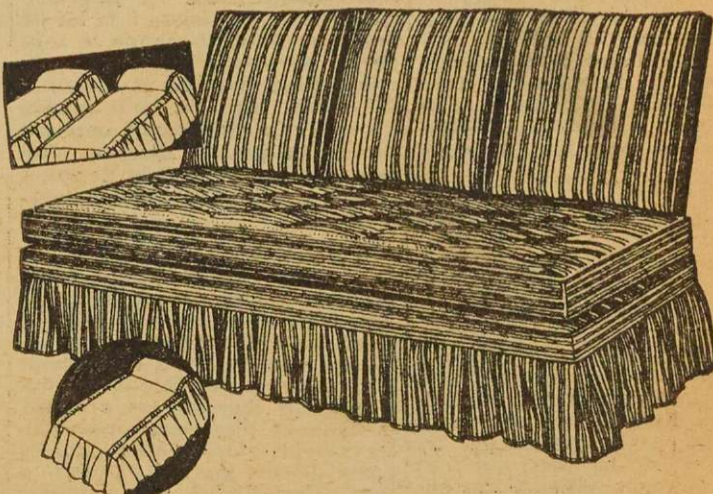
L'IMPRIMERIE DU MESSAGER, 4260 Bordeaux;

THERIEN FRERES Limitée, 334, rue Notre-Dame est;

Canapé "Studio"

Un tel canapé de studio a sa place dans nombre de maisons, car non seulement est-il attrayant d'apparence, mais il peut aussi servir à de multiples usages: il s'emploie comme lit simple, comme lit double et peut aussi se transformer en deux lits séparés. Il est très confortable comme lit et comme canapé. Rég. 28,50, pour

21.50



A. L. DUPONT Limitée

4020 STE-CATHERINE EST

(angle Jeanne-d'Arc)

CLairval 0828

LE FOYER

Politesse et indulgence

Il est devenu banal de constater, dans les véhicules affectés aux transports en commun, la désinvolture avec laquelle les hommes, les jeunes gens et les jeunes filles accaparent les meilleures places. Ils les conquièrent: tant pis pour les timides et les faibles s'ils n'ont que le dessous dans la lutte pour le confort! Des personnes âgées ou visiblement souffrantes, des mamans avec leur poupon, des vieillards restent debout, en équilibre instable tout le long du trajet.

"Bah! disent les indifférents et les égoïstes, c'est pour si peu de temps!..."

Si sa durée est limitée, la position n'en est pas moins pénible. Evidemment, nos minutes à tous sont comptées et l'on ne saurait les perdre en salamaecs dans le tram ou l'autobus; la hâte avec laquelle il faut agir, de nos jours, exige la simplification des gestes et des formules: doit-on, pour cela, excuser la goujaterie de l'occupant qui se cramponne à sa banquette en affectant de ne pas regarder ceux ou celles à qui il devrait offrir sa place?

Il existe, heureusement, des exceptions et l'on rencontre encore, parfois, un jeune homme bien élevé, une jeune fille attentive, un galant homme qui s'efface devant ceux auxquels ils doivent assistance et respect. Mais, que dire de ceux qui pressent de s'asseoir une jeune et jolie femme bien habillée alors qu'auprès d'eux

se trouve une humble créature dont la lassitude est évidente?

Cela n'atteint pas, bien entendu, l'effronterie des sangs-gêne qui se précipitent en bousculant tout le monde pour s'emparer du siège en regardant d'un air narquois ceux qui n'ont ni leur agilité — ni leur toupet. Mais le pire, c'est que la foule, souvent lâche, rit de la déconvenue de ceux-ci, plus volontiers qu'elle ne témoigne sa désapprobation au malappris.

Ceci dit, observons pourtant qu'il ne faut pas toujours incriminer une attitude qui semble à première vue discourtoise et qui peut avoir une cause légitime. Il y a des raisons pour lesquelles un homme d'apparence robuste, des êtres qui paraissent sains et vigoureux ne peuvent rester longtemps debout: malaises passagers, douleurs internes, suites d'opérations, que sais-je? Certaines souffrances et misères physiques n'entraînent pas toujours une mine défaite, une tournure alanguie.

J'ai vu une jeune mère en butte aux aigres tracasseries d'une bonne dame qui guignait la place occupée par son petit garçon: des réflexions sarcastiques sur l'éducation des générations actuelles, la faiblesse des parents, etc., etc., étaient adressées aux voisins avec un ton qui ne laissait aucun doute au sujet des intentions de la bonne dame. L'enfant était délicat et tombait de sommeil; ce n'était point le moment de lui donner une leçon de savoir-vivre — encore bien moins à sa mère dont la gêne était visible.

En ce cas, comme en beau-

coup d'autres, il sied d'avoir quelque indulgence et de ne point faire de jugements précipités. Si chacun se contentait d'agir au mieux pour son propre compte, ces heurts, parfois ridicules, seraient évités. Qui de nous, avouons-le, n'a été tenté d'obéir au premier mouvement égoïste qui nous pousse à garder nos aises? Il y a là l'occasion d'une petite victoire morale, pas très éclatante ni difficile à remporter, mais qui a tout de même son mérite.

Sans prétendre restaurer les belles manières d'antan, incompatibles avec l'actuelle façon de vivre, gardons au moins nos traditions de politesse et d'urbanité — cette "gentillesse" particulière à notre race qui faisait jadis le bon renom des habitants du pays de nos ancêtres.

Pourquoi pas?

Malgré les difficultés économiques que le monde entier traverse actuellement, nous devons nous ingénier à conserver les bonnes habitudes qui faisaient le charme de la vie familiale en France. Les réceptions qui deviennent onéreuses en ce moment seront abordables si vous vous contentez d'une simplicité de bon aloi. Vous aimez en fin d'après-midi recevoir quelques amis. En bonne maîtresse de maison, vous désirez offrir une tasse de thé. Les friandises sont une forte dépense si vous les renouvelez souvent.

Pourquoi avec le thé fumant ne serviriez-vous pas simplement de minces tartines beurrées? Vous pouvez les faire de pain blanc, de pain de seigle ou de pain d'épice, mais qu'elles soient toujours minces comme des feuilles de papier pour demeurer une friandise. Vous pouvez en varier les aspects en achetant parfois des petits pains aux raisins ou au lait que vous fendez en deux moitiés que vous beurrez copieusement pour les faire griller à la poêle ou au four. C'est peu coûteux, sans prétention et excellent.

Le linge parfumé

Lorsque notre linge rentre du blanchissage, et que nous le rangeons soigneusement dans nos armoires, n'oublions pas de glisser dans les plis de chemise, de pantalons et de

combinaisons, quelques sachets de lavande ou de poudre d'iris. Nous obtiendrons ainsi une atmosphère agréable, des effluves persistants qui flotteront autour de vous et vous escorteront agréablement. Ce ne sera pas l'odeur lourde et entêtante des essences distillées, mais un parfum frais, propre et discret. Pour le linge, confectionnons dans des restes de soie quelques sachets longs et plats dans les-

quels nous mettrons de la poudre d'iris ou de lavande. Ces poudres sont peu coûteuses et le prix d'un minuscule flacon d'odeur absorberait à lui seul la somme consacrée au contenu de bien des sachets.

Entre les plis ou les rangées de bas nous pouvons également placer des sachets: ceux-ci seront longs et arrondis comme de petites saucisses que des rubans de couleurs vives serreront aux deux extrémités.

PLateau 5151

ACHETER CHEZ DUPUIS C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de **QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.**

La maison DUPUIS est dirigée par des canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères
LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe.

Voulez-vous ne plus travailler et retirer une rente mensuelle QUAND VOUS AUREZ 60 ANS?

Demandez-en le moyen à

La Confederation Life Association

N. ROMEO BEAUDET, Gérant, Succursale rue Ste-Catherine, Edifice Confederation, Montréal. F. W. BENN, Gérant, Succursale rue St-Jacques, Edifice Transportation, Montréal.

CHOCOLATS

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques

Demandez les Bonbons de Chez Nous D'ALBERT MERCIER CONFISEUR

Chocolats: 20c boîte d'une livre et plus.

Bonbons et chocolats de haute qualité pour toutes occasions. 4654 PAPINEAU — AM. 5639

AVIS — Nous livrons vos habits par camion, sur des supports, et toutes personnes qui nous remettent ces supports recevront en échange, des billets de tirage sur deux habits faits sur mesure, d'une valeur de \$30.00. Le premier sera tiré le 1er juin et l'autre le 1er décembre 1933.

NOUS PRESSONS PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ

Nous allons chercher votre nettoyage et pressage le matin et le retournons l'après-midi.

VALET SERVICE

L. SYLVAIN, prop.

766 FULFORD

Willbank 3539

COURTOIS FRERES

ENRG.

ASSURANCES

1285 rue VISITATION

Tél. CH. 3195

LE SIROP

du **Docteur GARNIER**

vous débarrassera des TOUX, RHUMES, BRONCHITES, ENROUEMENTS, etc. 35c la bouteille.

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Agents spéciaux:

Tonifiez-vous!

L'HISTO-FER

du **Docteur GARNIER**

est un tonique puissant et un reconstituant de qualité supérieure. \$1.25 la bouteille.

PHARMACIES MODELES GOYER

256 STE-CATHERINE EST (Près Ste-Elisabeth)

HARbour Téléphones: 6883 CHerrier 6262 7980 FRontenac 9761

1278 STE-CATHERINE EST (Coin Visitation)

EN REGARDANT LA LUNE

A soir, j'ai l'coeur tout plein d'tristesse. C'est drôl', j'me sens tout à l'envers! J'ai soif d'amour et pis d'tendresse quasiment comme un faiseur d'vers.

J'vois la lune au-d'sus des bâtisses, Ell' r'luit comme un trent' sous tout neu'; ma foi d'geu, c'est ell' qui m'rend triste et qui m'met des larm's dans les yeux.

En la r'gardant, des fois, j'me d'mande si y'a des gens qui viv'nt là-d'sus qu'ont faim quand la misère est grande, qu'ont fret' parc' qu'y'ont' pas d'pardessus.

C'est-i' pareil comm' su' notr'terre? Y'a-t-i' des chagrins pis des pleurs, des pauvres yâbl's, des rich's, des guerres, des rois, des princ's pis des voleurs?

Pis, y'a-t-i' des gens qui pâtissent sans savoir c'qui mang'ront l'lend'main; tandis que tant d'autr's s'enrichissent dans l'trust d'la viande et pis du pain?

Y'a-t-i' ben des enfants qui meurent faut' d'argent pour en avoir soin? Et pis des pauvres mër's qui pleurent En r'gardant l'ber qu'est vid' dans l'coin?

Y'a-t-i' des pauvres gueux qui rêvent d'être heureux pis qui l'sont jamais, qu'attend'nt toujours et pis qui crévent sans rien avoir de c'qui z'aimaient?

Tandis que j'rêve au clair d'la lune, doit y'en avoir en pamoison, par là, qui pleur'nt leurs infortunes au clair d'la terr'... comm' de raison!

Jean NARRACHE

(Quand j'parl' tout seul.)

Les limites du droit de propriété

A la dernière assemblée du Cercle Léon XIII tenue à l'édifice des Syndicats Catholiques, M. l'abbé J.-B. Desrosiers, professeur de sociologie au Grand Séminaire de Montréal, parla du droit de propriété. Il appuya surtout sur le caractère social ou sur les limites de la propriété privée.

Ce droit, dit le conférencier, doit rester intact. Il doit garder son caractère individuel; il est protégé contre les autres individus par la justice commutative qui prescrit le respect des divers domaines et interdit à quiconque d'envahir, en outrepassant les limites de son propre droit, celui d'autrui. L'Etat doit le respecter parce que l'individu et la famille sont antérieurs à l'Etat.

Mais il n'est pas absolu, poursuit M. l'abbé J.-B. Desrosiers; il est limité dans son usage. Il a aussi un caractère social. Il est limité par les autres vertus: par la libéralité qui interdit également le gaspillage, le mauvais usage de ses biens, et la trop grande avarice; par la charité qui l'oblige gravement à l'aumône pour secourir les misères ordinaires et surtout les misères extrêmes; par la bienfaisance, la magnificence, etc.; ici, le Souverain Pontife remarque que celui qui consacre les ressources plus larges dont il dispose à développer une industrie, source abondante de travail rémunérateur, pourvu toutefois que ce travail soit employé à produire des biens réellement utiles, pratique d'une manière remarquable et particulièrement appropriée aux besoins de notre temps, l'exercice de la vertu de magnificence.

Il est limité surtout par la justice sociale et les exigences du bien commun, car Dieu a mis les biens terrestres à la disposition de l'humanité pour que tous vivent; s'il les a ainsi distribués et divisés c'est pour que ceux à qui Il les a donnés puissent pourvoir à leur subsistance et à celles des leurs. Mais par le fait il n'a pas dépouillé les autres de leur droit de vivre des biens terrestres mis à la disposition de l'humanité. Or, à qui incombe la sauvegarde du bien commun, si ce n'est à l'Etat? L'Etat doit sauvegarder le bien commun: a) par un ordre certain et bien réglé de l'usage que chacun

doit faire de ses biens. "L'autorité publique peut donc, dit Pie XI, s'inspirant des véritables nécessités du bien commun, déterminer, à la lumière de la loi naturelle, et divine, l'usage que les propriétaires pourront ou ne pourront pas faire de leurs biens"; b) Bien plus, l'Etat peut délimiter les propriétés; Pie XI l'enseigne à la suite de Léon XIII; "Bien plus, lisons-nous aux pages 13 et 25 de la "Quadragesimo Anno", Léon XIII enseignait très sagement que Dieu a voulu abandonner la délimitation des propriétés à l'industrie humaine et aux institutions des peuples. Pas plus, en effet, qu'aucune autre institution de la vie sociale, le régime de la propriété n'est absolument immuable et l'histoire en témoigne." Car, poursuit-il, "combien de formes diverses la propriété a revêtues depuis la forme primitive que lui ont donnée les peuples sauvages et qui de nos jours encore s'observe en certaines régions en passant par celles qui ont prévalu à l'époque patriarcale, par celles qu'ont connues les divers régimes tyranniques, (nous donnons ici au mot sa signification classique) par les formes féodales, monarchiques, pour en venir enfin aux réalisations si variées de l'époque moderne."

Après des enseignements, pour le moins de nature à faire bondir les capitalistes, aux conceptions libérales, le Souverain Pontife leur fait tout de même remarquer qu'il n'est pas l'ennemi, mais le meilleur ami de leur fortune. Car, dit-il, "lorsqu'elle concilie ainsi le droit de propriété avec les exigences de l'intérêt général, l'autorité publique, loin de se montrer l'ennemie de ceux qui possèdent, leur rend un bienveillant service; ce faisant, elle empêche, en effet, la propriété privée que, dans sa Providence, le Créateur a instituée pour l'utilité de la vie humaine, d'entraîner des maux intolérables et de préparer ainsi sa propre disparition. Loin d'opprimer la propriété, elle la défend; loin de l'affaiblir, elle lui donne une nouvelle vigueur.

On remarquait dans l'assemblée la présence de plusieurs ecclésiastiques, élèves du cours de sociologie du Grand Séminaire de Montréal.

vention avec la loi et qui ont identifié leur union, dans l'esprit d'un grand nombre, avec le crime organisé. C'est bien ce que dit la revue "America": The Federation will cooperate with the unions, and with the City and State officials, to rid labor organisations of leaders whose open and long continued defiance of law has identified the labor union, in the minds of many, with organized crime."

Les Syndicats Catholiques ont bien leurs petites difficultés. Mais ils n'en sont pas rendus à ce point de passer aux yeux du public pour les alliés des pires criminels des Etats-Unis.

La nouvelle que la Fédération américaine du travail se voit maintenant forcée de faire un travail d'épuration ne nous a pas surpris. Nous ne pouvons pas nous attendre à beaucoup mieux d'une union qui nie officiellement toute religion et toute morale et se déclare entièrement neutre. S'il est vrai que la morale n'a

pas affaire dans les questions d'union, il est également vrai que dans ce cas, le vice a bien sa place au détriment des ouvriers et au détriment des autres organisations ouvrières fondées sur des principes de justice et de charité.

Les Unions Internationales canadiennes se font une gloire d'être affiliées aux Unions Américaines et c'est pour cette gloire — certainement pas pour les avantages que nos ouvriers canadiens en retirent — qu'elles ont envoyé de l'autre côté des lignes des sommes énormes d'argent canadien. Pour notre part, nous considérons tout aussi honorable d'être affiliés à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada — même si parfois il y a de petites difficultés au sein de ses unions affiliées — que de payer pour faire partie d'une organisation dont l'épuration est plus qu'urgente.

SOUUCIEUX

gloutit dans les théâtres, dans les tavernes, dans les champs de course, dans les autos, dans les villégiatures, dans les toilettes, dans les "bibelots" et les prétendues oeuvres d'art, qui ne sont ni nécessaires, ni profitables à la prospérité économique de la société.

D) SA MAXIME:

Du moment qu'on a le moyen de dépenser, n'a-t-on pas le droit de le faire?

Réponse: Non. Ce raisonnement est individualiste et païen. Il dénote l'oubli complet des devoirs sociaux de la richesse et aboutit à "l'idolâtrie du moi".

CONCLUSION:

Catholiques, prenez garde au luxe! Il est une plaie sociale qui sème la ruine:

Il tue l'âme par le vice;
Il ruine le corps par la pauvreté et la misère;
Il détruit le vrai bonheur par la destruction de la famille.

Ira-J. BOURASSA, ptre,
Aumônier des Syndicats catholiques de Sherbrooke.

Tél. Frontenac 6662
Spécialités: Tributs Floraux,
Bouquets de Mariées.
Mlle A. LAFLECHE
FLEURISTE
1256 rue Ontario E., Montréal.
(Ouvert le dimanche
et tous les soirs)

LE LUXE

Nos plaies sociales

L'espace faisant défaut pour développer ce sujet comme il le mérite, nous avons cru qu'il suffirait d'en indiquer les grandes lignes ou principes généraux sans amplification aucune.

La vérité n'en sera que plus claire et plus à la portée du lecteur ouvrier, et peut-être même professionnel, qui se fatigue et se perd parfois dans le dédale des raisonnements longs, subtils et trop littéraires.

Cette méthode sera, d'ailleurs, plus conforme à notre but, qui est d'instruire et de convaincre, non de plaire ni de charmer...

Le luxe n'est pas seulement un mal moral, mais aussi un fléau économique.

C'est donc, pour nous, un double devoir social que de travailler à le faire disparaître.

A) SA NATURE: Il est

a) l'usage des choses chères;
b) l'abus des objets superflus;
c) l'excès blâmable dans la consommation.

B) SA SOURCE: Il vient

a) de l'orgueil qui veut paraître;
b) de la sensualité qui veut jouir.

C) SES EFFETS: Il cause

a) des ravages moraux:
1.—La création d'une foule de besoins factices;
2.—Un désir effréné d'argent pour satisfaire les susdits besoins;
3.—Un recours habituel aux moyens rapides et malhonnêtes de s'enrichir; tels que: le jeu, la spéculation, le vol, la fraude

commerciale, la prostitution, etc.

4.—La destruction de l'esprit de charité;

5.—La stérilité conjugale volontaire, les enfants étant trop dispendieux ou empêchant de jouir et de s'amuser;

6.—L'avarice, l'égoïsme et l'injustice des employeurs à l'égard de leurs employés.

7.—Les modes indécentes, qui flattent la vanité et invitent à la luxure.

b) des ravages économiques:

1.—La perturbation dans la distribution des capitaux: mille entreprises coûteuses absorbent, pour la satisfaction des besoins factices, un capital considérable au détriment des industries utiles;

2.—L'instabilité industrielle et commerciale, car la mode, fille du luxe, est changeante, capricieuse et déraisonnable;

3.—La ruine du personnel ouvrier, qui est ou bien sur les dents par excès de travail, ou bien, par manque de travail, sur le pavé;

4.—La destruction des valeurs; c'est par millions qu'il faut compter les sommes qu'il en-

Tél. AMherst 6815 et 0075

A. Lapierre

BOUCHER

Là où l'hygiène, la qualité et la pesée sont scrupuleusement observées.

Votre satisfaction est mon succès

Attention spéciale aux commandes par téléphone.

1850 et 1330
MONT-ROYAL EST,
MONTREAL

Tél. AMherst 7080

Eugène Hardy

ENCADREUR
SERRURIER

Fabricant de Clefs Maitresses pour maison appartement — Clefs et serrures d'autos de toute marque.

4371, avenue Papineau,
MONTREAL

Tél. AMherst 2562

J.-B. Bergeron

Entrepreneur de
pompes funèbres
et embaumeur

SALONS
MORTUAIRES

4228, Avenue PAPINEAU
Vis-à-vis l'église Imm.-Conception.



Doit-on enfin épurer l'Internationale ?

Dans le "Monde Ouvrier" du 24 juin, Socius rappelle avec un ton à demi malin qu'une petite scission eut lieu dernièrement dans nos syndicats de Québec. "Comme charbonnier est maître chez soi, cela les regarde, dit-il; toutefois comme il n'y a pas de fumée sans feu, cela signifierait-il que tout ne marcherait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes chez nos amis des syndicats?"

Evidemment ce commentai-

re n'est pas très méchant. Nous croyons que les circonstances dans lesquelles se trouvent actuellement les Unions Internationales, dont le "Monde Ouvrier" est le porte-parole, ne permettraient pas à Socius de dire davantage. Nos lecteurs savent déjà que la Fédération Américaine du Travail s'occupe actuellement de débarrasser ses organisations de chefs ouvriers qui sont depuis de nombreuses années en contra-

Messieurs les membres des Syndicats Catholiques

ENCOURAGEZ

La Cie de Charbon Atlantic

Fournisseurs attitrés du

SECRETARIAT DES SYNDICATS CATHOLIQUES

Anthracite gallois, écossais et américain, charbon Bleu, LaSalle Coke

Spécialité: BOIS DE CORDE

CRescent 3443

182 Beaubien Est

Les évêques américains et la crise mondiale

Comment se forment nos futurs chefs communistes — Le retour à Dieu est nécessaire

Le 8 juin dernier, les Evêques du Conseil d'Administration de la *National Catholic Welfare Conference* des Etats-Unis rédigèrent un document sur la présente crise dans les affaires mondiales. Cet écrit est signé par Monseigneur Hanna, archevêque de San-Francisco, président du Conseil, par Monseigneur McNicholas, archevêque de Cincinnati, Monseigneur Murray, archevêque de Saint-Paul, Monseigneur Lillis, évêque de Kansas City, Monseigneur Schrembs, de Cleveland, Monseigneur Boyle, de Pittsburgh, et Monseigneur Noll, de Fort Wayne. Ce document remarquable, le plus fort et le meilleur encore paru aux Etats-Unis, s'inspire principalement des encycliques de Léon XIII et de Pie XI, et il peut être considéré comme un résumé authentique, sinon officiel, des lettres papales.

A cause de sa longueur, de l'importance de chacune de ses parties et de la logique serrée du texte, il serait très difficile d'en donner une analyse adéquate et satisfaisante. Au début les évêques nous rappellent la Providence de Dieu, demandent aux hommes de bonne volonté de prier pour obtenir les bénédictions de Dieu, et de s'efforcer de les mériter par leurs bonnes oeuvres. Ces évêques considèrent que les causes éloignées des misères qui affligent le monde résident dans ce désir effréné des biens matériels d'où naissent la défiance mutuelle entre les hommes et les nations, l'envie, l'individualisme étroit et l'accumulation des richesses des nations dans les mains d'un petit groupe d'individus qui s'emparent des marchés, à leur propre profit, et à l'immense désavantage des foules.

C'est ainsi que la libre concurrence meurt et que la dictature économique prend sa place. L'Etat, qui devrait garantir une égale justice à tous, est devenu plutôt un esclave lié au service des passions et des appétits humains. Ces maux sont suivis par le plus grand de tous les maux qui naît quand les hommes sont si cruellement opprimés par les difficultés de la vie économique et sociale, qu'ils ne peuvent plus, ou très difficilement, donner attention à la seule chose nécessaire, leur salut éternel.

Notre pays n'a pas été épargné de ces malheurs. En effet, en séparant l'éducation, l'industrie, la politique, les affaires et l'économie de la religion, et en ignorant la dignité innée de l'homme et en foulant aux pieds ses droits les plus sacrés, nous avons préparé depuis longtemps les voies à ce désastre. "Le Seigneur, écrivent les évêques, c'est l'industrie. Sauver l'industrie est le cri général. "Faites renaître la grande industrie et tout ira bien comme par le passé." Nous nous sommes efforcés de faire des progrès en nous basant sur la théorie que le bien-être de l'industrie était "d'une importance plus grande que le bien-être moral de l'homme". C'est ainsi que nous sommes tombés "dans les

erreurs et les exagérations anticatholiques et antichrétiennes", et que les excès de l'individualisme ont conduit à l'opposé extrême du communisme. Comme peuple, nous nous sommes inclinés devant une philosophie désastreuse dans ses conséquences.

C'est un paradoxe étrange qu'un grand nombre de ceux qui condamnent fortement la propagande des "rouges" et des communistes gardent un silence significatif quand des écrivains instruits et mal dirigés nous disent qu'il n'y a pas de Dieu; quand des professeurs d'universités détruisent, par leurs railleries, dans la jeunesse de notre pays, la foi en Dieu et au surnaturel; quand ils nous disent que l'homme est le jouet des causes préordonnées; que la conscience et le péché sont des imaginations; que la fraternité des hommes, et conséquemment des nations, est un rêve sans fondement; que la moralité ne repose pas sur l'immuable et éternelle loi de Dieu, mais qu'elle est une pure entente des hommes sujette aux conditions changeantes des sociétés; que les hommes n'ont envers leurs semblables aucun autre devoir que ceux imposés par la taxe ou la force policière de l'Etat — en un mot, ils gardent le silence quand toutes ces forces destructives préparent les futurs chefs du communisme en Amérique.

Depuis que l'homme s'est éloigné de Dieu, il n'a trouvé que destruction; il est donc évident qu'il doit y avoir un retour des individus et des peuples vers le Dieu Tout-Puissant. D'abord, la place de Dieu doit être restaurée dans l'éducation des enfants et des hommes, et à ce point de vue, les évêques font valoir dans des termes clairs et précis la haute valeur des écoles et des collèges catholiques dans ce travail de réformation. Continuant cet exposé, les évêques discutent les principaux problèmes qui se présentent actuellement devant le monde. Les principaux d'entre eux sont la défense du foyer et de la mère, le nationalisme économique, le problème de la terre, le chômage, les législations injustes et oppressives, les droits des ouvriers, les véritables relations entre le capital et le travail et la part qui revient à l'Etat dans la réglementation des problèmes économiques et industriels en vue du bien commun.

Les évêques énumèrent ensuite les remèdes qui doivent être appliqués pour diminuer et guérir les maux économiques et industriels. Le désordre dans la société ne se fait pas de lui-même, mais est occasionné par les machinations des hommes méchants. A sa base même, tout problème industriel, économique ou gouvernemental est un problème de religion et de morale. Nous avons essayé de les résoudre par une philosophie de la vie qui met Dieu de côté et nous nous sommes précipités dans l'abîme du désespoir. De cet abîme, nous ne pourrions pas sortir à moins que nous ne retournions à Dieu.

(Traduit de America.)

UNE TRISTE FIN

Jacob étant malade a envoyé son épouse Rachel passer un mois sur la plage de Trouville, tandis qu'il continuait à s'occuper de ses affaires dans la capitale.

Rachel, qui est excellente nageuse, commet une imprudence et, s'étant avancée trop loin en mer, disparaît sans laisser de traces. La nouvelle consterne son époux; mais il trouve une consolation dans le fait qu'il

n'aura pas à payer de frais de funérailles.

Cependant, dix jours après l'accident, Jacob reçoit de Trouville de son ami Aaron le télégramme suivant:

"Retrouvé sur la sable corps de Rachel tout couvert de crevettes".

Jacob pousse un terrible cri de douleur et renvoie aussitôt la dépêche suivante:

"Vendez crevettes et remettez appât à la mer."

Un employeur se déclare pour la réduction des heures de travail

Le sénateur Giovanni Agnelli, président du Conseil d'Administration des Usines "Fiat", a accordé à l'*United Press* une interview sur les problèmes de la crise économique mondiale. Il est intéressant de noter que cet employeur a non seulement donné son entière adhésion à la réduction des heures de travail, mais qu'il ajoute que les salaires doivent être augmentés de façon correspondante.

Voici le raisonnement de cet employeur qui dit bien des choses, qui, formulées par des syndicalistes, ont été décriées comme des sottises économiques...

"Tout le monde sait que toute crise économique consiste en un déséquilibre entre la production et la consommation, c'est-à-dire entre la production et le pouvoir d'achat. Car les besoins sont illimités, mais on ne peut les satisfaire que dans la mesure des moyens d'acheter biens et services.

"Or, il est facile de se rendre compte du fait que le pouvoir d'achat est aujourd'hui fortement réduit dans le monde entier. A ne calculer que sur un salaire moyen d'un dollar par jour, ces 2 millions de sans-travail représentent une diminution de salaires payés en circulation d'environ 7 milliards et demi de dollars par an. Et à cette somme il faudrait ajouter celle des salaires moindres que les ouvriers aujourd'hui occupés perçoivent, vu que la plupart déjà font déjà un horaire réduit, mais sans que la paie par heure ait été augmentée.

"D'autre part, en face de cette chute du pouvoir d'achat, se dresse une augmentation de la capacité de production due à deux causes principales. Une cause occasionnelle: la guerre, qui a porté à des plus fortes installations industrielles pour ses nécessités de combat. Et une cause permanente, la plus importante: le progrès technique des moyens de production et des méthodes de travail. L'accroissement de la machine et la rationalisation ont intensément développé la production tant dans l'industrie que dans l'agriculture, tandis qu'ils réduisent progressivement l'emploi de la main-d'oeuvre. C'est là la raison dominante du déséquilibre qui se trouve à la base de toute la crise.

"Devrions-nous, alors, condamner le progrès technique?"

"Non, certes. Aucun homme raisonnable ne peut concevoir que l'on puisse briser les machines. La machine est un produit de la science qui découvre, invente et crée. Selon moi, la technique est une des plus grandes conquêtes de l'homme. Elle est à la base du progrès moderne, et on ne peut penser à la supprimer. Mais il est hors de doute que, tout en utilisant tous les progrès techniques, il faut en discipliner les effets économiques, pour éviter que le progrès de la machine et de la méthode n'ait comme aboutissement le chômage.

"Jusqu'ici le progrès technique — machines et rationalisation — a tendu au but de produire le maximum dans le minimum de temps et avec le minimum de main-d'oeuvre possible, sans se préoccuper du chômage qui en serait la conséquence. Cette formule doit être modifiée ainsi: produire le maximum dans le moins de temps possible, mais réduire les heures de travail de chaque ouvrier et non le nombre de ces ouvriers. En d'autres termes, il faut que le progrès technique n'aille pas au détriment de l'emploi de la main-d'oeuvre.

"Le tout globalement, bien entendu. On ne pourra en effet empêcher une industrie qui emploie de nouvelles machines perfectionnées, de licencier des ouvriers; mais en certaines limites, ces ouvriers pourront trouver une nouvelle occupation en d'autres domaines du travail et quand cela ne sera plus possible, quand le nouveau chômage atteindra un niveau considérable, on devra y faire face par le même procédé de la réduction des heures de travail, de façon à

rétablir, en chaque cas, l'équilibre.

"Mais le pouvoir d'achat est-il seulement commensurable avec le salaire?"

"Essentiellement, oui. Car la production de richesse — qui dérive d'idées, en ce sens que des valeurs intellectuelles et spirituelles y président — n'est qu'un processus de transformation de la matière qui se réalise en dernière analyse par le travail matériel. A la base de tout l'édifice économique, en quelque régime social que ce soit, se trouve la rémunération de ce travail manuel, c'est-à-dire le salaire.

"Le travailleur dépense immédiatement ce qu'il gagne pour satisfaire avant tout ses besoins élémentaires, aliments, vestiaire, etc.; et plus il gagne, plus il dépense pour acheter des objets et des services toujours plus élevés dans l'échelle des besoins, du matériel au spirituel. C'est la dépense ouvrière dans le domaine des denrées de première nécessité qui met en marche la machine des consommations, même pour les articles superflus, parce que les producteurs et les vendeurs des premiers tirent de leurs bénéfices le moyen d'acheter pour eux les seconds.

"Mais si les salaires augmentent, les prix de revient des produits et par conséquent leurs prix de vente augmenteront. Comment pourrions-nous avoir une augmentation réelle du pouvoir d'achat?"

"Il n'est pas dit que les prix de revient des produits et leurs prix de vente doivent augmenter dans la même mesure que les salaires. En effet, le prix de revient d'un produit est constitué outre les frais de main-d'oeuvre, par d'autres éléments qui diminuent avec l'augmentation de la production, au moins jusqu'à la saturation des installations existantes. En quelques industries même, l'augmentation du salaire ne pourrait avoir qu'une incidence minime sur le prix de revient du produit: il suffit de penser par exemple à l'énergie hydro-électrique, à l'exploitation d'un navire, etc.

"Dans tous les cas, il suffira que nous ayons un écart entre les deux augmentations: celle du salaire et celle du prix de revient.

"Cette différence entre les deux augmentations dans la mesure et dans le temps représente précisément l'augmentation du pouvoir d'achat. Elle est la marge pour l'augmentation de la consommation. La marge sur laquelle on peut jouer la reprise. Ce que les Français appellent: l'amorçage; l'allèchement, le motif, la poussée qui remet en mouvement la machine économique.

"Supposons une masse ouvrière globale de 100 millions de personnes, dont 25 millions actuellement sans travail. Or, pour occuper ces 25 millions de chômeurs,

nous devrions réduire les heures de travail de 33% (1), de manière à obtenir avec 100 millions de travailleurs la même production que nous obtenons actuellement avec 75 millions seulement. Nous devrions donc passer de 48 à 36 heures, et payer pour 36 heures de travail le même salaire hebdomadaire que pour les 48; augmenter, en d'autres termes, le salaire par heure de 33%.

"Toujours en calculant un salaire moyen d'un dollar par jour, nous aurons un excédent total de dépenses en salaires de 25 millions de dollars par jour. De ce chef le pouvoir d'achat augmentera réellement et sensiblement chaque jour et au bout d'un an il sera assez élevé pour permettre une reprise remarquable.

"Ces 25 millions de chômeurs, qui vivent aujourd'hui de la charité publique et privée, ont besoin de tout: en retournant au travail, ils achèteront donc immédiatement de tout ce qui leur est nécessaire. Nous aurons ainsi une augmentation de la consommation. Par conséquent, les stocks étant épuisés, la production devra augmenter. Il s'ensuit qu'à un certain moment nous pourrions avoir au lieu du chômage une demande de main-d'oeuvre: d'où naturellement une augmentation des heures de travail, qui porte à une augmentation du salaire quotidien et hebdomadaire."

Le sénateur Agnelli admet que la crise est compliquée par des causes diverses qu'il considère cependant comme des causes concomitantes.

"Ce qu'il faut obtenir, c'est de souder le point de rupture entre la production et la consommation."

Et il ajoute: "Naturellement, une mesure portant à réduire les heures de travail et à augmenter en conséquence les salaires devrait être internationale. Je n'exclus cependant pas qu'un Etat économiquement fort, avec un marché pouvant absorber le plus gros de sa production, puisse, même étant seul, appliquer une mesure de ce genre et donner l'exemple aux autres. Mais dans la situation actuelle de chaque pays, on ne pourrait pas penser à une mesure internationale. Il y a du reste un précédent: la Convention de Genève (2) pour la journée de huit heures.

Pourquoi une autre Convention ne serait-elle pas possible pour la semaine de 36 ou 32 heures, avec une clause concernant l'augmentation relative du taux des salaires?"

En effet, pourquoi pas?...

(1) C'est une erreur. Il s'agit ici de réduire de 25% la semaine de 48 heures.

(2) C.-à-d. celle de Washington.

Encouragez les annonceurs de la Vie Syndicale.

Exigez l'étiquette syndicale sur toutes vos impressions.



Le "Devoir" et les Syndicats Catholiques

De l'allocution que M. Alfred Charpentier prononça ces dernières semaines en faveur du *Devoir*, nous reproduisons la partie ci-dessous qui montre l'oeuvre accomplie par ce journal pour les syndicats catholiques.

Or, parmi ces dernières, il en est une à laquelle, m'intéressant très spécialement, je bornerai la suite de mes remarques. Une oeuvre que le *Devoir* peut réclamer bien sienne à Montréal, pour laquelle il fut longtemps seul à crier dans le désert, pour laquelle les plumes vives et alertes de MM. Bourassa et Héroux eurent à livrer de nombreux et durs combats; oeuvre qui causa, peut-être, au *Devoir* le plus d'ennuis et le plus de sacrifices pécuniaires, mais qu'il accepta comme sa part généreuse pour en assurer la survivance; cette oeuvre, ce sont nos syndicats catholiques nationaux.

Aussi, suis-je heureux, en cette occasion, d'offrir au *Devoir* l'hommage de profonde reconnaissance des neuf mille syndicats catholiques de Montréal.

Permettez-moi de rappeler ici brièvement pourquoi le *Devoir* assumait la responsabilité de promouvoir la formation des syndicats catholiques nationaux. C'est qu'il a voulu obéir à la plus haute consigne de la terre, à la voix de l'Eglise qui demandait leur fondation et leur développement dans tous les pays catholiques et même dans les "contrées mixtes" telles que notre province.

Dès la première heure, son directeur-fondateur constatait que si "nos ouvriers étaient catholiques individuellement, nos unions ouvrières ne l'étaient pas". "Nous voulons prouver (aux ouvriers), déclarait M. Henri Bourassa, que la foi catholique n'est pas arriérée ni stérile, que la foi greffée sur les organisations ouvrières ne les affaiblit pas, mais leur donne une âme qui les fera vivre, vivre plus longtemps et produire des fruits plus nombreux et plus substantiels que les groupements qui n'ont d'autre but que d'unir les ouvriers dans la revendication de leurs appétits".

Mesdames, Messieurs, quel journal, à son origine, soucieux avant tout de son tirage, pour arrondir sa caisse, se fût attelé à une telle entreprise héroïque, alors que la masse des ouvriers, à Montréal, ne jurait que par les unions internationales? Eh bien, ce fut la lourde part du *Devoir*! Et dans combien d'autres sphères s'est-il ainsi privé de beaucoup de lecteurs pour faire avant tout et toujours de l'action catholique!

"Nos unions ouvrières n'étaient pas catholiques". Cela se comprend; alors que leur neutralité religieuse permettait l'accès dans leurs rangs ou d'incroyants ou de socialistes ou d'anticléricaux, et que la masse même de leurs bons sujets, dû à cette neutralité, acquérait à la longue l'habitude de penser à la protestante; alors que leur action publique, de même que leurs rapports avec les employeurs, était dominée par l'esprit de la lutte des clas-

ses; alors que certains chefs les entraînaient rapidement à l'anticléricalisme et au socialisme, à tel point que l'un des exemples les plus frappants était la revendication, depuis leur origine, de l'instruction obligatoire, mère de l'enseignement neutre en France et ailleurs. Et, principe néfaste qui les a conduites — en 1918 — à revendiquer même l'école nationale ou l'école unique contrôlée par l'Etat! N'était-ce pas demander, sans que le grand nombre s'en doutât, heureusement, ou malheureusement, un régime scolaire où le nom de Dieu serait banni?

Oui, à vrai dire, nos unions ouvrières, il y a 20 ans, étouffaient sous le poids du matérialisme socialisant des unions américaines, auquel se greffait une insouciance antipatriotique très décevante. Pouvaient-elles être davantage sans boussole, plus ballotées et plus fourvoyées?

Pendant 10 ans le "Devoir" prêcha seul

Le *Devoir*, qui naissait, avait-il tort, "dans un firmament chargé d'orages", de susciter l'apparition du syndicalisme catholique national, qui, comme l'arc-en-ciel, serait le signe de la délivrance? Non, il n'eut pas tort, il vit clair dans l'avenir. Pendant dix ans, avant qu'aucun autre journal n'en soufflât mot, il prêcha seul à Montréal la nouvelle doctrine sociale faite de paix et de justice, d'union pour la vie, d'amour du sol; pendant dix ans seul il creusa le sillon, réveillant les énergies, groupant les volontés, montrant le drapeau à suivre. Et l'on vit monter à l'horizon l'arc-en-ciel du syndicalisme catholique qui, graduellement constitué, alla prêchant partout ses saines doctrines, qui compénétrèrent, envahirent sans qu'ils s'en aperçurent nos unionistes neutres, d'un enseignement chrétien qu'ils mirent inconsciemment à profit. Et nous avons aujourd'hui, à cause de la présence du syndicalisme catholique, un syndicalisme neutre qui s'éloigne de plus en plus des rêveries décevantes et mortelles du socialisme, et qui ne donne plus facilement prise aux déclamations anticléricales.

Un exemple

Vous dirai-je, à votre étonnement, que, ces dernières semaines en cette ville, un chef de renom du syndicalisme neutre a essayé d'y attirer nos ouvriers sous le puénil prétexte d'avoir obtenu autrefois une bénédiction papale en faveur des membres de son mouvement? Je rappelle ce fait récent, quoique assez badin, parce qu'il souligne bien, n'est-ce pas? comment on fait grand cas aujourd'hui de la rivalité des syndicats catholiques dont on riait il y a 15 ans.

Et je vous le demande, depuis que ceux-ci existent, qui a le plus foncé contre leurs ennemis, soutenu le plus le courage de leurs pionniers, donné le plus noble exemple de dévouement et de sacrifice pour une cause aimée, si ce n'est le *Devoir*?

hommes d'affaires en vacances trouveront l'occasion d'étudier de près les vastes possibilités de développement des ressources naturelles de la région.

Le tour de la Gaspésie commence naturellement à Québec, capitale provinciale, si riche en souvenirs historiques précieux et en leçons d'histoire.

Québec possède un charme particulier, un cachet archaïque prenant, qui laisse dans l'âme une impression savoureuse de rêves irréalisés, de drames vécus, d'histoire héroïque où vainqueurs et vaincus attirent une même sympathie; ses vieux murs lézardés, ses créneaux vermoulus, sa forteresse aujourd'hui inutile, ses champs de bataille transformés en parcs, ses monuments, tout parle à l'âme et les gens de chez nous y puiseront un regain de patriotisme pratique, agissant, et en garderont un souvenir vivace.

De la vieille capitale, ils s'élanceront, sur des routes parfaites, vers les beautés naturelles de la Gaspésie, admirablement préparés à en apprécier la sauvage splendeur.

De Québec, le touriste traverse le Saint-Laurent pour atteindre

Lévis et la route no 2 qu'il suit jusqu'à Rivière-du-Loup. C'est le centre industriel et commercial le plus important du bas Saint-Laurent à l'est de Lévis, de même que le point de raccordement des chemins de fer Nationaux du Canada et Témiscouata. Durant l'été, un traversier fait le service chaque jour entre Rivière-du-Loup, Saint-Siméon et Tadoussac.

D'excellents hôtels attendent partout les voyageurs et leurs prix sont raisonnables. On y trouve tout le confort désiré.

En suivant la route no 2, on peut se rendre à Edmundston, Nouveau-Brunswick, et de là remonter vers Campbellton et Dalhousie, d'où l'on traverse la baie des Chaleurs pour atteindre Carleton et continuer vers Gaspé.

Mais il est préférable de continuer par la route no 10, traversant en route Cacouna, plage recherchée, Trois-Pistoles, le Bic, Rimouski, Pointe-au-Père, Ste-Luce, pour atteindre Ste-Flavie et la célèbre route Perron.

La route Perron, l'une des plus belles de la province, encercle la péninsule de Gaspé en passant par la vallée de la Matapédia, où se trouvent Mont-Joli, Sayabec,

Val-Brillant, Amqui, Causapsca, Ste-Florence, Matapédia, en longeant ensuite la baie des Chaleurs par Carleton, Bonaventure, Newport, Chandler, Percé et Gaspé, et en revenant par la côte nord à Ste-Flavie.

Tout le parcours est enchanteur, parfois sauvage, et toujours agréable tant la route est belle et les villages, pittoresques et d'aspects différents.

Pour compléter ces notes trop brèves, les touristes pourront se procurer gratuitement au Bureau Provincial du Tourisme, 1013, Dominion Square, Montréal, une carte routière donnant tous les renseignements dont ils auront besoin pour leur randonnée dans la province.

Les demandes de renseignements par lettres devront être adressées à Québec, au Département de la Voirie.

LOGIQUE

—Hé, bien, Mélanie, te plais-tu dans ta nouvelle place?

—Oui, seulement, les maîtres sont un peu toqués, ils me disent toujours de parler à la troisième personne et ils ne sont que deux.



Cette Bière vous donne santé et agrément

Tous les êtres vivants ont besoin des ENZYMES

Le procédé de brassage Dow a été spécialement développé en vue d'obtenir toute la force des ENZYMES dans la Bière Dow Old Stock.

C'est ce qui fait que la Bière Dow Old Stock possède une réelle valeur nutritive et des propriétés reconstituantes, en outre de sa saveur délicieuse.

LA BELLE "DOW"

—la santé même!

Bière

Dow

Old Stock



Notre belle province

Visitons la Gaspésie

Nous nous faisons un plaisir de faire paraître, dans notre journal, l'article ci-après que nous a fait parvenir M. H. Fontaine, président de l'Agence Canadienne de Publicité. La *Vie Syndicale* reçoit de cette compagnie un encouragement très appréciable par moyen de publicité. Aussi, considérons-nous que c'est un devoir pour nous de collaborer avec elle.

Connaitre notre bonne vieille province de Québec dans tout ce qu'elle offre d'artistique, de pittoresque, de pratique, constitue

un devoir pour les touristes de chez nous.

Les Américains viennent chez nous, l'été, pour trouver un climat plus agréable, une brise plus fraîche. Pourquoi irions-nous ailleurs rechercher la chaleur, les routes brûlantes et les villégiatures encombrées?

De toutes les régions de tourisme de la province de Québec, la Gaspésie est celle que nos compatriotes ont tout intérêt à parcourir, car elle leur offre dans un seul circuit restreint tout ce qu'ils vont chercher ailleurs en plusieurs localités: des sites enchanteurs, de la pêche et de la chasse, des chemins excellents, un climat salubre, des hôtels confortables et des prix raisonnables.

Le côté pratique ne le cède en rien au côté pittoresque et les